

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(38^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 25 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Conjoncture au vu des derniers indicateurs (p. 5975).

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

MM. Bernard Carayon,
Didier Migaud,
Charles de Courson,
Jean-Pierre Soisson,
Maxime Gremetz.

M. le ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 5982)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

2. Loi de finances pour 1995 (deuxième partie). -- Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5983).

TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Réponses de M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, aux questions de : MM. Jean-Claude Lefort, Patrick Braouezec, Robert Galley, Philippe Auberger, Jean-Claude Beauchaud, Bernard Davoine, Michel Berson, Yves Nicolin, François Sauvader, Jean-Paul Fuchs, Jean-Paul Anciaux, Denis Merville, M^{me} Thérèse Aillaud, MM. Henri Cuq, Laurent

Cathala, Serge Roques, Jean-Jacques Descamps, André Droitcourt, Jean-Yves Chamard, Etienne Pinte, Jean-Marie André, Francisque Perrut, Claude Goasguen, Léonce Deprez, Daniel Mandon, Olivier Darrason.

TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 6002)

Titre IV (p. 6002)

Amendement n° 90 de la commission des finances : MM. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la formation professionnelle ; le ministre, Michel Berson, Maxime Gremetz, le président. - Retrait.

Amendement n° 117 de Michel Berson : MM. Michel Berson, Michel Hannoun, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le travail et l'emploi ; le ministre, Léonce Deprez. - Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 6002)

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. Ordre du jour (p. 6006).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

CONJONCTURE AU VU DES DERNIERS INDICATEURS

Communication du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle une communication du Gouvernement sur la conjoncture au vu des derniers indicateurs et la réponse des groupes.

La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il y a deux semaines, je vous ai exposé ici même les prévisions économiques retenues par le Gouvernement pour 1994 et 1995. Je n'ai pas l'intention de revenir aujourd'hui sur le cadrage économique du projet de loi de finances. Je souhaiterais plutôt faire le point avec vous sur le développement récent de l'économie française au vu des derniers indicateurs disponibles. La Banque de France et l'INSEE ont publié toute une série d'informations qui nous donnent une idée nettement plus précise des tendances actuelles de la conjoncture.

Quels sont les constats qui s'en dégagent ?

Premier constat : le risque d'un essoufflement de l'activité au second semestre paraît désormais écarté. La reprise s'est poursuivie et consolidée durant l'été.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, la croissance de l'activité a été très forte au cours de la première moitié de l'année. Le produit intérieur brut a en effet augmenté de 1,7 p. 100 sur les seuls deux premiers trimestres, ce qui correspond à un rythme annualisé de près de 3,5 p. 100. J'ajoute que la production manufacturière a augmenté de 6 p. 100 au cours de la même période, soit plus de 12 p. 100 en rythme annualisé.

Dans ces conditions, je n'excluais pas que l'activité marque une pause technique au début du second semestre. Cependant, toutes les informations aujourd'hui disponibles témoignent que l'activité a continué de progresser pendant le troisième trimestre et à un rythme soutenu. Ainsi, selon les chiffres publiés la semaine dernière par l'INSEE, la production industrielle a augmenté de 2,3 p. 100 en juillet-août. L'indice a même dépassé cet été son point haut d'avant la récession, qui remontait à avril 1992. On peut donc dire qu'en termes de production la récession est aujourd'hui complètement effacée.

Je vous demande de noter à cet égard que l'évolution de la production industrielle française se compare très favorablement à celle des autres grands pays : la hausse de la production en glissement annuel s'est située en août à 5,2 p. 100 en France, à comparer aux 1,2 p. 100 de

l'Allemagne de l'Ouest, 3,5 p. 100 du Japon et 4,6 p. 100 du Royaume-Uni. Seuls les Etats-Unis font mieux que nous avec 6,7 p. 100.

En outre, ce mouvement se poursuit : selon les chefs d'entreprise interrogés ce mois-ci par la Banque de France, la production industrielle a continué de progresser en septembre et l'activité ne devrait pas ralentir au cours des prochains mois.

Pour autant, il ne faudrait pas en conclure que la croissance du PIB aux troisième et quatrième trimestres de 1994 sera forcément aussi forte qu'au deuxième trimestre, où elle a été de 1 p. 100, d'autant que le nombre de jours ouvrables jouera défavorablement. En tout état de cause, la croissance du produit intérieur brut en glissement annuel, c'est-à-dire mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 1994, devrait atteindre et même dépasser 3 p. 100. Nous sommes donc actuellement sur un rythme qui est pratiquement celui que nous avons prévu pour l'année 1995.

Deuxième constat : les ménages se sont remis à consommer, ce que tous les indicateurs confirment.

Après leur très haut niveau du deuxième trimestre, on pouvait s'interroger sur l'évolution des immatriculations d'automobiles car les effets de la prime à la casse pouvaient aller en s'atténuant. Or les statistiques montrent que le recul que certains pouvaient craindre ne s'est pas produit : en données corrigées des variations saisonnières, les immatriculations sont, au troisième trimestre, restées au même niveau qu'au trimestre précédent.

Ce résultat souligne le rôle de catalyseur qu'a joué la prime à la casse. Il met également en évidence le bien-fondé du diagnostic qu'a fait le Gouvernement lorsqu'en janvier dernier il a décidé, sur ma proposition, de prendre des mesures en faveur de l'automobile. Ce dispositif a permis, avec une grande économie de moyens, d'enclencher un mouvement durable, capable désormais de s'auto-entretenir, et tel était bien l'objectif recherché.

Mais la reprise de la consommation ne se limite pas à l'automobile. Ainsi, les achats de produits manufacturés dans le commerce ont augmenté de 2,6 p. 100 en août. Les données relatives au mois de septembre ne sont pas encore disponibles, mais les informations issues du grand commerce indiquent que la tendance reste bien orientée. Les achats ont probablement été soutenus par le versement, à la fin du mois d'août, de l'allocation de rentrée scolaire, auquel est venu s'ajouter l'allègement du troisième tiers de l'impôt sur le revenu, soit plus de 20 milliards de francs au total.

Peut-on considérer que la consommation est définitivement repartie sur une pente ascendante ? Les données du côté des producteurs suggèrent que les entreprises anticipent la poursuite de ce mouvement. Par exemple, les fabricants de biens d'équipements ménagers ont accru leur production de 5,3 p. 100 en juillet-août.

Ce redémarrage de la consommation est d'ailleurs normal, et il était attendu.

Deux facteurs contribuent à ce redressement de la demande des ménages : le retour de la confiance et l'amélioration de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Certes, beaucoup de Français connaissent encore une situation difficile. Je m'en rends compte comme vous sur le terrain car je suis un élu local. Il est clair que les situations sont encore très contrastées selon les secteurs et les régions. Néanmoins, les ménages commencent manifestement à percevoir l'amélioration du climat économique, et en particulier des perspectives sur le marché du travail. Je sais que nous connaissons tous des cas, ici et là, que nous pourrions citer à l'encontre de cette assertion. Mais les enquêtes d'opinion ne se trompent normalement pas : l'indicateur de confiance des ménages calculé chaque mois par l'INSEE, qui a gagné 20 points depuis un an, se rapproche désormais de son point haut de 1990.

Cette reprise de la consommation constitue la meilleure réponse à ceux qui critiquaient notre politique économique en parlant de politique de « déflation salariale ». Permettez-moi de leur rappeler que les créations d'emplois et le maintien d'une faible inflation, qui constituent deux grandes priorités de notre politique, sont les meilleurs soutiens d'une reprise durable du pouvoir d'achat. Or, tant sur le premier front, celui des créations d'emplois, que sur le second, celui de la maîtrise de l'inflation, nous enregistrons des résultats positifs incontestables. Depuis le début de l'année, il y a plus d'heures travaillées, donc plus de revenus injectés dans l'économie française.

Troisième et dernier constat : après le redémarrage des exportations, puis de la consommation, il est probable que celui de l'investissement va suivre.

On n'observe pas encore de preuves indiscutables d'un redémarrage massif de l'investissement. Mais l'expérience montre que c'est souvent avec retard qu'on perçoit la reprise de ce type de dépenses, notamment en raison des décalages entre les commandes et les livraisons. Or les signes précurseurs se multiplient et les enquêtes mettent en évidence une nette amélioration des carnets de commandes des grossistes en biens d'équipements professionnels. On constate de plus un redressement des importations de biens d'équipements, lesquelles ont augmenté de 9 p. 100 au premier semestre.

En tout état de cause, toutes les conditions sont réunies pour un redémarrage de l'investissement : d'une part, la demande est répartie et, d'autre part, les entreprises ont globalement restauré leur situation financière, comme le montrent les comptes qu'elles ont publiés pour le premier semestre.

Selon l'INSEE, la reprise de l'investissement devrait devenir perceptible au second semestre, avec une hausse d'un peu plus de 3 p. 100.

Certains s'inquiètent parfois, et je suppose que certaines questions me seront posées à ce sujet, de l'effet négatif que pourrait avoir la récente remontée des taux d'intérêt à long terme sur le processus. Je pense que ces craintes ne sont pas de mise compte tenu de la vigueur de la demande et des larges capacités d'autofinancement dont disposent les entreprises. Il ne faut pas oublier non plus que la forte croissance de l'investissement des entreprises à la fin des années 80 s'est effectuée alors même que les taux obligataires étaient encore plus élevés qu'aujourd'hui.

Quelques mots, avant de conclure, à propos de l'investissement en logements des ménages.

Les statistiques publiées la semaine dernière par le ministère du logement ont mis en évidence un léger tassement des mises en chantiers au troisième trimestre. Mais ce tassement doit être relativisé car il s'explique en partie par des facteurs saisonniers et il intervient après plusieurs trimestres de très fortes hausses. En fait, la ten-

dance à la construction de logements est bien orientée : elle se situe à un rythme de près de 295 000 mises en chantiers au cours des douze derniers mois.

En outre, les permis de construire, qui sont un indicateur avancé des mises en chantiers, ont continué de progresser au troisième trimestre.

Telles sont, mesdames, messieurs, les grandes lignes de la situation conjoncturelle de notre économie en cet automne 1994. Il est indiscutable, et, ne semble-t-il, indiscuté, que la reprise continue et qu'elle se consolide.

J'avais dit, il y a un an, lorsque j'avais présenté le projet de loi de finances pour 1994, que deux incertitudes pèseraient sur la reprise française cette année-là : la conjoncture en Allemagne et la consommation. Or la croissance est répartie en Allemagne, même si sa composition est différente de celle qui est observée en France.

Quant à la consommation, elle est bel et bien répartie en France. C'était l'inconnue du début de l'année et c'est maintenant l'un des moteurs de la croissance française. Certains nous disaient qu'il s'agissait d'une reprise externe tirée par l'international. Je peux leur répondre aujourd'hui qu'il s'agit aussi d'une reprise interne confortée par la consommation des ménages.

Ces deux hypothèses étant levées, l'INSEE évalue désormais à 2,2 p. 100 la croissance du PIB en moyenne annuelle pour 1994. Je me souviens des ricanements et du scepticisme qui avaient entouré ma prévision de l'année dernière de 1,2 p. 100, que j'ai révisée à 2 p. 100 et qu'aujourd'hui l'INSEE révisé à son tour à 2,2 p. 100.

M. Charles de Courson. Eh oui !

M. le ministre de l'économie. Toujours selon l'INSEE, la croissance du PIB en glissement annuel atteindrait dès la fin de cette année un rythme de 3,1 p. 100, soit l'hypothèse médiane que le Gouvernement a retenue pour 1995.

Les hypothèses associées au projet de loi de finances sont donc prudentes. Cela dit il est tout à fait possible que, en 1995 comme en 1994, la croissance se situe *in fine* en haut de notre fourchette de prévision.

Mais il y a encore plus encourageant : cette reprise est non seulement robuste, mais elle est créatrice d'emplois. L'INSEE a confirmé son estimation d'une hausse de près de 120 000 des effectifs salariés au premier semestre. Il prévoit que, sur l'ensemble de l'année, l'emploi total augmentera de 180 000 à 200 000, ce qui correspond à la prévision affichée dans le projet de loi de finances. Certes, ce rythme n'est pas suffisant pour réduire significativement le chômage dès cette année, mais c'est en raison du dynamisme de notre population active. Ce qui importe, c'est qu'un plus grand nombre de personnes travaillent et créent des richesses.

Nous devons nous fixer comme objectif de faire encore mieux l'an prochain et au cours des années suivantes. Nous pouvons escompter, sur la base de 260 000 à 300 000 créations d'emplois l'année prochaine, une réduction du nombre des demandeurs d'emploi de 150 000 à 200 000 - je suis heureux de le dire devant le ministre du travail ici présent.

Au total, toutes ces évolutions montrent que notre diagnostic, notre thérapeutique et notre pronostic ont été les bons.

M. Didier Migaud. Tout va bien !

M. le ministre de l'économie. Notre diagnostic était que la crise que traversait l'économie française, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, était profonde et de nature cyclique. C'est pourquoi nous n'avons pas fait le choix d'une politique de relance artificielle.

C'est aussi pourquoi notre thérapeutique a consisté, au contraire, à favoriser une reprise saine et vertueuse par la compétitivité. D'où les trois choix de politique économique que vous connaissez : la stabilité monétaire, la reprise en main des finances publiques et sociales, et le soutien ciblé à l'activité, notamment avec des mesures en faveur du logement et de l'automobile.

Quant à notre pronostic, il était que, grâce à cette thérapeutique, l'économie française retrouverait le chemin de la croissance dès 1994 - j'avais même dit dès le début de 1994. Les faits confirment ce pronostic.

Bien sûr, il y a encore beaucoup de problèmes structurels à résoudre et il faut se garder de tout triomphalisme. Nous savons que nous avons encore de nombreux problèmes sociaux à régler...

M. Didier Migaud. Ah bon ?

M. le ministre de l'économie. ... et que la guerre contre le chômage n'est pas gagnée.

Monsieur Migaud, je vous rappelle que, lorsque nous avons pris le pouvoir, le nombre des chômeurs augmentait au rythme de 30 000 par mois. Aujourd'hui, nous avons stabilisé cette progression. Il est parfaitement crédible de soutenir que ce nombre diminuera l'année prochaine. J'ajoute que je ne suis pas sûr que vous soyez le mieux placé pour évoquer ici le problème de l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Il est indiscutable que l'économie française a été mise sur la voie du redressement par le Gouvernement dirigé par M. Balladur. Nous devons poursuivre dans cette voie.

Mesdames, messieurs les députés, je vous remercie de votre attention. Je suis prêt à écouter les questions qui me seront posées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon. Monsieur le ministre, nous prenons acte avec beaucoup de satisfaction des informations encourageantes de conjoncture dont vous venez de nous donner communication.

La reprise ne s'essouffle pas, la consommation repart, l'investissement se redresse enfin. Car la reprise est bien là, alimentée par la croissance de l'Union européenne, notamment au Royaume-Uni et en Allemagne. Vive dans les biens intermédiaires, elle s'observe aussi dans le secteur des biens d'équipement professionnels et dans les industries de biens de consommation. Désormais, la production apparaît bel et bien stimulée par l'insuffisance des stocks et les anticipations optimistes des entrepreneurs.

Aux Etats-Unis, où le taux de chômage est redescendu au-dessous de la barre des 6 p. 100, la consommation des ménages progresse elle aussi avec netteté.

La reprise est alimentée aussi par l'amélioration de la situation française et se traduit par la croissance du nombre des emplois - vous l'avez souligné, monsieur le ministre - dans le secteur marchand : 120 000 au premier semestre, vraisemblablement 200 000 en projection annuelle.

La consommation repart. Elle est favorisée par le triplement de l'allocation de rentrée scolaire ; elle est perceptible aussi par les achats d'automobiles neuves, « poussés » par la prime à la casse de 5 000 francs ; ont été versées au cours du premier semestre 283 000 primes avec un rythme d'accroissement qui n'a pas faibli.

Elle se manifeste enfin par l'évolution positive de la consommation alimentaire - l'un des meilleurs signes de la reprise - et la diminution du taux d'épargne, ce qui laisse penser que les Français envisagent maintenant l'augmentation de leurs revenus.

L'investissement se redresse. Il est porté par la vigueur des commandes étrangères et de la consommation, mais aussi par l'amélioration de la situation financière des entreprises - jamais la capacité d'autofinancement de celles-ci n'a été aussi bonne -, entreprises qui ont, il est vrai, bénéficié au cours des derniers mois de mesures significatives d'allègement de leurs charges.

Si l'on ajoute à cela l'extrême modération du taux d'inflation et la baisse significative des taux d'intérêt à court terme, on prend la mesure complète d'une situation économique renversée par rapport à l'année dernière et que je rappelle rapidement en comparant les premiers semestres de 1993 et de 1994 : 1,7 p. 100 de croissance du PIB contre moins 0,9 p. 100 ; 6 p. 100 de croissance de production manufacturière contre moins 2,5 p. 100 ; 2,1 p. 100 de croissance de la consommation des ménages en produits manufacturés contre moins 2,2 p. 100 ; 5,6 p. 100 de croissance des exportations des produits manufacturés contre moins 2,7 p. 100 ; enfin, je le disais à l'instant, plus 120 000 emplois contre moins 160 000. Ces chiffres sont éloquentes.

Le projet de budget contient en outre de bonnes décisions, de nature à accompagner ces indices encourageants.

Pourtant, chacun le sait, les marges budgétaires restent étroites, en raison notamment du souci, louable, du Gouvernement, de réduire les déficits publics et l'endettement de l'Etat, qui avaient connu de fortes progressions au cours des dernières années. Sans doute manque-t-il, monsieur le ministre, quelque chose pour susciter, plus que la confiance, l'enthousiasme des acteurs et des consommateurs : l'annonce d'une ambitieuse réforme fiscale, tant il est vrai qu'en dernière instance « la baisse des taux fait les totaux ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. L'environnement économique international est aujourd'hui bien meilleur qu'hier. Personne ne le conteste. Les économies occidentales sortent pour la plupart petit à petit, de la récession. L'horizon conjoncturel est manifestement dégagé pour la période 1994-1995. En France, le creux de la récession a été atteint au cours de l'année 1993. Personne, pas même vous, monsieur le ministre, n'avait soupçonné l'ampleur de la récession. Ainsi, à l'automne 1992, les instituts de prévision et l'opposition de l'époque tablaient sur 2 p. 100 au maximum. Le rapport Raynaud, en mai 1993, envisageait 0,4 p. 100. Finalement, elle a été de 1 p. 100.

Ce rappel permet de relativiser quelque peu les prévisions des experts, des économistes, voire des membres du Gouvernement. Or celui-ci se félicite de quelques résultats positifs. L'économie française est une machine qui crée à nouveau des emplois, avez-vous dit, monsieur le ministre. C'est une constante, effectivement, de tous les ministres de l'économie de se montrer relativement optimistes. En plus, nous avons un ministre de l'économie souvent satisfait de lui-même et de sa propre politique.

M. Bernard Carayon. C'est inélégant, cela !

M. Didier Migaud. Mais les emplois créés ne permettent pas de faire reculer sensiblement le chômage. Il est heureux, d'ailleurs, que vous l'ayez reconnu, dans une courte parenthèse au cours de votre intervention.

En 1995, le Gouvernement attend 260 000 à 300 000 créations d'emplois, ce qui ferait baisser le nombre de chômeurs, au moins officiellement, dans les statistiques, de 65 000. Rapprochons cette prévision de ce qui s'est passé dans les années 1989-1990 où, grâce à un rythme de croissance de plus de 4 p. 100 et à une augmentation de la consommation de 3 p. 100, le chômage avait diminué, d'ailleurs beaucoup plus sensiblement qu'aujourd'hui.

L'INSEE prévoit pour cette année 180 000 à 200 000 créations d'emplois, mais sans influence majeure sur le taux de chômage. De plus, de quels emplois s'agit-il ? D'emplois à temps partiel, d'emplois précaires. Les « petits boulots » se développent et, parallèlement, le chômage des jeunes, celui des chômeurs de longue durée, explose. Une question pourrait se poser : la politique du Gouvernement est-elle pour quelque chose dans cette reprise ? (*« Bien sûr ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La polémique entre le CNPF et le Gouvernement apporte des réponses intéressantes. « La baisse des charges ne crée pas d'emplois », reconnaît M. Domange. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Carayon. Ce n'est pas un élu !

M. Didier Migaud. Vous n'aimez pas qu'on vous rappelle ce que peut dire un membre du CNPF !

M. Charles de Courson. Son porte-parole !

M. Didier Migaud. Ainsi, 72 p. 100 des jeunes embauchés avec l'aide au premier emploi des jeunes l'auraient été dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée. En tout état de cause, en l'absence de prime, ces jeunes auraient été embauchés. M. Domange, lui, l'affirme. Il dit même - c'est extraordinaire, comme quoi, nous, dans l'opposition, nous ne tenons pas que des propos irresponsables ! : « Je doute de l'utilité de dépenser autant d'argent. » C'est vrai, ces 90 à 100 milliards de francs d'allègements des charges pour les entreprises, auront, en fait, très peu de conséquences sur la situation de l'emploi. Ce n'est plus nous seulement qui le disons, c'est un patron.

Le Gouvernement croit avoir trouvé l'argument impaire pour contrer les critiques que formulent les socialistes depuis plusieurs mois. Vous annoncez, monsieur le ministre, que la reprise est désormais tirée par la consommation des ménages. Mais cette consommation se développe d'abord parce que les Français sont obligés de puiser dans leur épargne pour faire face aux ponctions qu'ils subissent depuis avril 1993. (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il faut bien, en effet, financer, effectivement, les cadeaux promis par le Gouvernement et, surtout, par le Premier ministre, candidat, qui ne gouverne qu'en fonction de l'échéance présidentielle...

M. Didier Boulaud. Sauf pour les anciens combattants !

M. Didier Migaud. ... ce qui peut expliquer un certain nombre de décisions.

L'INSEE, dans sa dernière note de conjoncture le reconnaît, en notant que si les ménages sont plus optimistes sur leur niveau de vie à venir, en réalité le pouvoir

d'achat des salariés progresse peu, ce qui risque de brider très rapidement les dépenses. La consommation semble prendre le relais du déstockage et des exportations. Mais, aujourd'hui, la France perd des parts de marché et la reprise ne s'accompagne pas d'un redémarrage du crédit. La situation des finances publiques que l'ensemble des observateurs nationaux ou internationaux jugent catastrophique conduit à une tension sur les taux d'intérêt pour le moins compromettante pour la reprise.

Je ne reviendrai pas sur ce que nous avons pu dire à l'occasion de la présentation de la loi de finances. C'est par un camouflage assez habile que vous arrivez à expliquer que vous réduisez les déficits publics. Je pense que les comptes sur la sécurité sociale monteraient aussi qu'en ce qui concerne les déficits sociaux, vous ne maîtrisez rien du tout. Cette reprise que l'on perçoit grâce à des prévisions encourageantes pour 1995 est-elle crédible et durable, est-elle de nature à réduire le chômage, à augmenter le pouvoir d'achat des salariés ? Malheureusement, à ces questions, la réponse des chefs d'entreprises, la réponse des Français, à travers les enquêtes d'opinions, n'est pas tout à fait celle du Gouvernement. Elle est beaucoup plus prudente et, finalement, beaucoup plus proche de la réalité. L'OFCE, l'Observatoire français des conjonctures économiques, calcule qu'il faudra deux années pour compenser la perte de 310 000 emplois en 1993, ce qui reste en retrait des créations de 1988, 1989 et 1990, quand la croissance était de l'ordre de 4 p. 100. Fin 1995, le taux de chômage sera toujours de l'ordre de 12,4 à 12,6 p. 100. Je crois que le risque est grand, faute d'un redémarrage massif de la consommation, d'un essoufflement rapide, une fois le cycle d'investissement achevé.

Nous nous réjouissons, et ce sera ma conclusion, que des indicateurs économiques soient meilleurs. Mais je pense que la fameuse « thérapeutique » dont vous nous avez parlé va justement à contresens de ce qu'il faudrait pour que cette reprise soit efficace. C'est ce qui explique notre critique du budget, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, qui est d'une grande pauvreté, et, surtout, d'une hypocrisie formidable, car il va à l'encontre d'une reprise de l'économie qui, de ce fait, risque de n'être ni durable ni crédible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe UDF, la parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, c'est avec satisfaction que le groupe UDF accueille les trois constats que vous venez de nous présenter succinctement : le risque d'un essoufflement de l'activité au deuxième semestre est écarté, la consommation des ménages a repris, les signes du redémarrage de l'investissement sont clairs.

Sur le court terme, l'économie française est donc sur la bonne voie et la reprise s'avère solide. Le diagnostic, la thérapeutique et les pronostics du Gouvernement ont donc bien été les bons. Les oiseaux de mauvais augure se sont trompés, et les défenseurs d'une « autre politique » dont le contenu est toujours resté bien flou se taisent.

Sur le moyen et le long terme, toutefois, nous souhaiterions appeler l'attention du Gouvernement sur le rôle essentiel de la compétitivité des entreprises dans le maintien d'une croissance saine et durable.

Aussi favorable que soit le constat d'une reprise de la consommation des ménages, celle-ci ne sera pas suffisante pour garantir durablement une croissance vertueuse. Pour cela, il nous faut renforcer la compétitivité des entreprises françaises. Or cette compétitivité est notamment fonction

du maintien d'une politique monétaire rigoureuse pour éviter qu'une remontée des taux d'intérêt réels à moyen et long terme ne vienne freiner cette reprise et du maintien d'une politique rigoureuse d'encadrement des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises et de baisse des charges sociales pesant sur les salaires, et notamment les plus modestes d'entre eux.

En effet, le niveau de l'investissement des entreprises est préoccupant. Sur la période 1991-1993, les entreprises ont réduit de 13 p. 100 leurs investissements en volume. Dans la seule industrie concurrentielle, et pour la même période, ce recul est estimé à 30 p. 100. Les entreprises ont, tout au long du cycle de la crise, considéré que le désendettement était l'investissement prioritaire.

Face au retard accumulé, et si l'on voulait reconstituer l'outil de production à son niveau de 1990, l'investissement devrait augmenter de 15 p. 100. Si les entreprises veulent s'adapter à un rythme de croissance de la demande qui avoisine aujourd'hui les 2,5 p. 100 par an et un peu plus de 3 p. 100 en 1995, elles devraient accélérer le rythme de leurs investissements dès 1994 et amplifier ce mouvement en 1995.

En effet, les taux d'utilisation des capacités de production sont proches de leur maximum. Aussi de nouveaux équipements apparaissent indispensables pour que la croissance ne vienne pas buter sur des contraintes de capacités intérieures de production.

Le groupe UDF souhaite, monsieur le ministre, que le Gouvernement soit particulièrement vigilant quant à l'évolution de l'investissement de nos entreprises, quant au maintien de taux d'intérêt réels modérés et quant à l'allègement des charges fiscales et sociales pesant sur les entreprises et donc sur l'emploi.

Quand M. Migaud nous parle du déficit budgétaire, de qui se moque-t-il ?

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Exactement !

M. Charles de Courson. Lorsque le Gouvernement est arrivé, début avril, vous nous avez laissé, monsieur Migaud, 450 milliards de déficit public, 110 milliards pour la sécurité sociale, 350 milliards pour le budget de l'Etat ! (« Très juste ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Ce n'est pas moi qui le dit ! C'est le procureur général de la Cour des comptes. Concernant le déficit potentiel...

M. Didier Migaud. Demandez-lui un nouvel audit !

M. Charles de Courson. Monsieur Migaud, vous osez attaquer ce Gouvernement pour des erreurs (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Christian Bataille. Ça commence à être très usé, monsieur de Courson !

M. le président. Allons, allons, mes chers collègues !

M. Charles de Courson. ... de gestion économique ? Vous plaisantez, je suppose ! (*Même mouvement sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Charles de Courson. Vous pouvez reprocher au gouvernement actuel d'avoir légèrement sous-estimé la reprise économique alors que vous, vous avez considérablement sous-estimé la dépression économique,...

M. Christian Bataille. Vous ne vous renouvelez pas beaucoup !

M. Charles de Courson. ... affichant des croissances économiques positives quand elles étaient négatives (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) laissant à vos successeurs 450 milliards de déficit budgétaire !

M. Michel Meylan. C'est la honte du pays !

M. Charles de Courson. Et vous osez nous donner des leçons aujourd'hui ? Monsieur Migaud, vous n'êtes plus crédible auprès de l'opinion publique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Vous mentez et vous faites du cinéma !

M. Charles de Courson. Ce sont les chiffres, mon cher ami.

M. Didier Migaud. Il n'y a qu'à voir le déficit de la sécurité sociale !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme.

M. Didier Boulaud. M. de Courson nous provoque !

M. le président. Je pense que l'on doit être capable dans cet hémicycle de confronter les analyses, fussent-elles contradictoires, dans un calme relatif. J'y invite chacune et chacun d'entre vous.

M. Didier Migaud. Il faut éviter les attaques !

M. Christian Bataille. C'est l'orateur qui provoque, monsieur le président !

M. Michel Meylan. Ils appliquent des méthodes de voyous !

M. Charles de Courson. En conclusion, si la situation conjoncturelle favorable de notre économie doit nous réjouir, et ce d'autant plus qu'elle est largement le résultat de la politique mise en œuvre par le gouvernement de M. Edouard Balladur, nous ne devons pas oublier que seule une croissance durable pourra nous permettre de faire face aux multiples défis, notamment sociaux, que notre pays devra relever dans les années à venir. Pour cela, il convient de soutenir la politique budgétaire et monétaire rigoureuse du gouvernement d'Edouard Balladur qui permettra la création de 180 000 à 200 000 emplois dès 1994 et de 250 000 à 350 000 emplois en 1995, rendant ainsi possible d'inverser la courbe du chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le Président. Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. La reprise est là et vous en saluez, monsieur le ministre, non sans raison, les premiers tressaillements. Fallait-il une communication du gouvernement un mardi après-midi, selon la procédure voulue par M. Philippe Séguin, pour commenter les dernières analyses de la Banque de France et de l'INSEE ? Le Gouvernement est maître de l'ordre du jour mais nous sommes nombreux à nous interroger sur l'opportunité d'une telle communication.

M. Patrick Balkany. Vous êtes seul à le faire !

M. Jean-Pierre Soisson. Cela dit, nous devons tous faire en sorte que la croissance puisse se développer et ne rien faire qui puisse contrarier cette nouvelle perspective de l'économie française que vous appelez de vos vœux.

Je ferai trois observations, monsieur le ministre de l'économie, si vous le permettez.

M. le ministre de l'économie. Je le permets ! (Sourires.)

M. Jean-Pierre Soisson. Premièrement, la situation des investissements demeure obscure et M. de Courson avant moi a attiré votre attention à ce sujet. Elle dépend pour une large part du calendrier politique, et rien ne se passera avant l'élection présidentielle. L'économie française a toujours été dépendante des conditions politiques et notamment de l'élection présidentielle.

Deuxièmement, je m'adresse également à M. le ministre du travail, qui est à vos côtés et que je salue, pour accélérer la reprise, un nouvel effort devra être fait en faveur de l'allègement des charges, notamment de celles qui pèsent sur les bas salaires. Tous les programmes en vue des élections s'accordent sur ce point. L'on se demande dès à présent comment financer cette mesure. M. Giscard d'Estaing préconise telle solution, M. Barre telle autre, M. Delors une troisième. M. Chirac s'est exprimé lui aussi avec vigueur sur ce sujet.

Mais nous devons aller vers une nouvelle mesure d'allègement des charges sur les bas salaires. Ce matin même, la mission d'information commune relative à l'application de la loi quinquennale sur l'emploi, réunie à l'Assemblée sous la présidence de M. Péricard, a abordé ce point. Cet après-midi, M. le ministre du travail va s'exprimer dans le sens que j'indique. Troisièmement, plus la reprise sera forte, plus le sentiment d'exclusion chez ceux qui n'en bénéficieront pas se développera. Nous risquons de connaître la même situation que celle que j'ai eu à gérer dans les années 89-90 en tant que ministre du travail : une croissance nouvelle de l'économie qui ne s'est pas accompagnée d'une diminution du chômage, notamment des jeunes sans qualification, des femmes et des chômeurs de longue durée. Toute politique de retour à l'emploi doit s'accompagner, plus fortement que par le passé, d'une politique de lutte contre l'exclusion.

Telles sont les trois observations que je tenais, sans polémique, à livrer au débat, soucieux de garder à cette séance de communication du Gouvernement le caractère que notre président avait voulu lui donner. Je voulais surtout souligner devant vous, monsieur le ministre de l'économie, que jamais sans doute les conditions politiques et sociales n'auront autant pesé sur le retour de la croissance.

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. La question, mes chers collègues, n'est pas d'être optimiste ou pessimiste, volontaire ou passif. J'entends M. le ministre de l'économie se féliciter de certains chiffres. Mais nous ne sommes pas là pour un débat d'experts où chacun prendrait son microscope afin de mesurer de quelle décimale notre balance commerciale a évolué. Nous sommes là pour prendre en compte ce que vivent les travailleurs et les gens. Qu'en est-il ?

Le Gouvernement nous dit que la reprise est là, et déjà il exhorte les ménages à consommer. Mais que constatent ces « mêmes ménages » à la lecture du budget ? Que leurs factures d'électricité, de redevance télé, d'essence et de tabac vont augmenter plus vite que leur salaire et que leurs fins de mois, notamment pour les plus modestes d'entre eux, seront encore plus difficiles. Un sondage publié ce matin fait ressortir que 76 p. 100 des personnes interrogées constatent peu ou pas de reprise de l'activité économique. Cela devrait vous inciter à réfléchir, monsieur le ministre.

Vous annoncez à grand renfort de publicité une « baisse de l'augmentation » du chômage. Faut-il rappeler que le taux de chômage reste toujours aussi élevé : 12,6 p. 100 de la population active ; que, depuis mars

1993, le nombre de chômeurs a augmenté de 260 000 ; qu'en un an les contrats d'apprentissage ont progressé de 39 p. 100, les contrats de qualification de 33 p. 100, et les contrats de retour à l'emploi de 50 p. 100 ?

Quel avenir pour un jeune à qui vous promettez un CES à 2 600 francs par mois ? Quel avenir pour un RMiste qui perçoit 1 800 francs et n'a plus le courage de s'inscrire à l'ANPE ? Quel avenir pour les chômeurs de longue durée dont le nombre ne cesse d'augmenter ?

Vous annoncez pour cette année et l'année prochaine des hausses de croissance supérieures à celles prévues. Bien ! Mais à qui profiteront-elle ? Aux grandes entreprises qui vont délocaliser pour produire au moindre coût, qui utiliseront toutes les mesures de la loi quinquennale dite pour l'emploi afin de sous-payer et de précariser les salariés, accroissant ainsi leurs profits.

Qui plus est, alors que vous nous faites miroiter une hausse de la croissance pour l'année prochaine, les investissements civils sont en baisse. Et les recommandations de Bruxelles nous mettent en demeure de ne surtout pas utiliser un éventuel surcroît de recettes pour financer les dépenses sociales.

Vous n'hésitez pas à avancer certains chiffres. Mais, vous avez pris soin, auparavant, de liquider le CERC, organisme scientifique qui analysait la réalité sociale.

Vous multipliez les cadeaux. Pour qui ? Toujours pour les mêmes. M. le ministre du budget a confirmé que les entreprises avaient bénéficié de 132 milliards de francs de cadeaux en trois ans.

Les 400 plus grandes fortunes de notre pays possèdent 358 milliards de francs, soit 30 p. 100 du budget de la France. Ces chiffres-là, vous ne les citez jamais ! Ce sont pourtant des grandeurs économiques. Mme Bétencourt, PDG de L'Oréal, gagne huit fois le SMIC par minute, soit l'équivalent de 258 000 emplois payés au SMIC pendant un an ! Vous n'en soufflez mot.

Les entreprises, chacun le sait, ont réalisé 1 224 milliards de francs de profits en 1993, dont la moitié a alimenté la spéculation au lieu d'aller à l'investissement. Donc l'argent, il y en a. La seule question qui vaille, c'est pour quoi faire ? Il faut que l'argent serve l'emploi, la formation, la consommation populaire, les coopérations internationales.

Pourquoi ne pas transformer les 650 000 contrats emploi-solidarité en emplois à plein temps correctement rémunérés ?

Pourquoi ne pas relever le SMIC et augmenter les bas salaires alors que chacun s'accorde à reconnaître que, sans relance de la consommation, il n'y aura pas de véritable reprise de l'activité ?

Pourquoi ne pas réduire la durée du travail à trente-cinq heures sans diminution de salaire pour créer de nouveaux emplois ?

M. Bernard Carayon. Proposition stupide ! C'est l'idéologie des fainéants !

M. Maxime Gremetz. Cette idée vous gêne, je le sais, parce que, même chez vous, elle a la faveur de certains.

Pourquoi ne pas moduler la fiscalité des entreprises en fonction des emplois qu'elles maintiennent ou qu'elles créent et pénaliser celles qui investissent contre l'emploi ?

Pourquoi ne pas créer des commissions composées d'élus et de représentants des salariés, chargées de contrôler l'utilisation de l'argent public destiné à l'emploi et à la formation ?

Monsieur le ministre, votre autosatisfaction est choquante au vu de la situation réelle de notre pays. Inquiétante aussi, car elle montre que vous n'avez tiré aucune leçon du passé.

M. Michel Hannoun. C'est à vous que la formule s'applique !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je remercie les orateurs qui sont intervenus au nom de leur groupe. Pour la commodité de mon exposé, je répondrai d'abord à celui qui s'est exprimé le dernier.

Ne croyez pas, monsieur Gremetz, que je reste dans ma tour de verre à Bercy. Je suis l'élu d'une commune rurale, et il m'arrive de poser des questions autour de moi. Je vois donc bien que la grande majorité des Français n'ont pas conscience de la reprise. Quoi de plus normal ? Dans leur vie quotidienne, les modifications ne sont pas assez sensibles pour être perçues.

Mais pourquoi pouvons-nous dire, sans crainte d'être démentis - même par M. Migaud qui n'est pourtant pas tendre avec le Gouvernement - que la reprise est au rendez-vous ? Ce n'est pas parce que tel institut de conjoncture l'a décrété, c'est parce qu'elle est vraiment là. Ceux qui sont aux avant-postes de l'économie, en l'occurrence les chefs d'entreprise, voient bien, à l'évolution de leur carnet de commandes, de leur chiffre d'affaires et de leurs perspectives, que l'économie est repartie.

M. Didier Migaud. Au profit de qui ?

M. le ministre de l'économie. On le voit bien également - j'y reviendrai, monsieur Migaud - à la reprise des créations d'emplois.

Il est vrai, monsieur Gremetz, que le CERC a disparu, mais vous oubliez de rappeler qu'il a été remplacé par un organisme dont la vocation est très proche : le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts.

Enfin, vous m'accusez d'autosatisfaction. Je vous demande de me rendre cette justice que lorsque j'ai annoncé 1,4 p. 100 de croissance au début de l'année 1994, j'ai été très critiqué, un peu plus à gauche qu'ailleurs mais sur tous les bords : « Comment ? Quel est ce ministre qui s'imagine que l'économie va redémarrer dès 1994 ? » Et pourtant la reprise a eu lieu à un rythme très supérieur à ce que j'avais envisagé, puisque nous avons dû réviser la prévision de croissance à la hausse en la portant à 2 p. 100 et qu'il est même très probable - l'INSEE vient de l'annoncer - que nous serons plus près de 2,2 p. 100. Alors, où est l'autosatisfaction ?

Et lorsque je vois les fractures sociales, les jeunes qui ne trouvent pas d'emploi, la situation très difficile dans beaucoup de communes rurales et de banlieues, croyez-vous que j'aie lieu d'être autosatisfait ?

Nous ne sommes là que depuis dix-huit mois et le plus important était évidemment de faire repartir la machine économique pour permettre aux Français de retrouver un emploi. En si peu de temps, là où d'autres auraient tout cassé plutôt que de reconstruire, nous avons atteint des résultats qui sont loin d'être négligeables.

Monsieur Cartayon, je vous remercie de vos propos. Vous avez lancé un appel en faveur d'une vaste réforme fiscale. J'y suis personnellement très favorable. Depuis dix-huit mois, le Gouvernement a d'ailleurs déjà beaucoup œuvré dans ce domaine. Moi-même, j'ai été à l'origine, dans la loi de finances pour 1994, d'une réforme très importante, malheureusement passée inaperçue parce que trop technique, qui a permis à la fiscalité de

l'épargne de franchir des pas décisifs vers une simplification, une harmonisation et une plus grande neutralité. Désormais, il n'y a plus qu'un seul taux de prélèvement sur les placements à moyen et à long terme. J'ai également modifié l'imposition des plus-values de SICAV de trésorerie et j'ai pris bien d'autres mesures encore. Elles n'ont pas eu, malheureusement, un grand retentissement, mais leur effet sur la reprise économique est incontestable.

Naturellement, il nous faut continuer, car je reconnais avec vous que nous avons pris du retard par rapport à nos grands voisins, notamment les Américains, les Anglais et les Allemands, et qu'il y a encore beaucoup à faire pour simplifier notre fiscalité. Je n'ai donc qu'un souhait : que le prochain septennat soit celui d'une grande réforme fiscale. Nous devons la faire progressivement, mais elle est devant nous.

Monsieur Migaud, votre discours était peu crédible. Et s'il a décrédibilisé quelqu'un, ce n'est sûrement pas le Gouvernement, c'est vous ! M. de Courson ne pouvait mieux dire.

L'environnement économique international a favorisé la reprise en France ? Que oui ! Et heureusement ! Qui prétendrait le contraire ?

Permettez-moi seulement de vous rappeler un souvenir. En 1983, l'économie internationale repartait, et même très fort, dans l'ensemble du monde. Le chômage commençait à diminuer aux Etats-Unis, en Angleterre, en Allemagne, partout. Il n'y a qu'un pays où il ait augmenté, au contraire, dans des proportions considérables : la France.

Pourquoi ? Parce qu'en 1981-1982, on a conduit une politique absurde. Moi, je me suis battu ici même comme un fou pour essayer d'empêcher qu'on ne l'applique, car on savait où elle allait nous conduire : dans le mur ! C'est-à-dire au plan de rigueur de M. Delors en 1983 et à l'aggravation du chômage qui l'a accompagné. Voilà l'effet d'une politique de relance à contre-courant fondée sur l'augmentation du déficit budgétaire. Faut-il rappeler qu'en 1982 on nous a présenté, dans cet hémicycle, un budget prévoyant un accroissement de 27,5 p. 100 des dépenses publiques ?

M. Charles de Courson. C'était Delors !

M. le ministre de l'économie. Il n'a pas été appliqué, j'en conviens, parce que le Gouvernement a pris conscience que 27,5 p. 100 c'était beaucoup et que mieux valait faire des coupes !

M. Jean-Jacques Descainps. Encore Delors !

M. le ministre de l'économie. Mais voilà bien la politique qui nous a condamnés à nous enfoncer dans le chômage, tandis que nos partenaires en sortaient !

Nous, au contraire, nous avons poursuivi une politique de soutien ciblé à l'activité qui a permis à l'économie française de tirer profit d'un meilleur environnement international à partir du début de 1994. C'est le choix de la compétitivité et c'est le choix de la stabilité monétaire.

Vous aviez fait, entre 1981 et 1983, trois dévaluations du franc. (« *Delors ! Toujours Delors !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République). Nous avons tenu sur le front du franc ! Nous avons tenu sur le front de la stabilité ! Nous avons tenu sur le front du déficit budgétaire, que nous avons réduit au lieu de l'augmenter ! Eh bien, nous en avons récolté les fruits en améliorant la compétitivité de nos entreprises. Je revendique les effets extrêmement bénéfiques des exportations sur

l'économie française à partir du début 1994. Le choix de la compétitivité a été un choix gagnant et pour l'économie, et pour les Français.

Vous me direz, monsieur Migaud, que le Gouvernement n'a rien fait par ailleurs. N'aurait-il fait que ces choix-là - ces choix gagnants - il aurait déjà fait beaucoup. Mais il a fait plus, parce qu'il a aussi soutenu l'activité. La prime auto n'a-t-elle eu aucun effet sur l'activité alors que l'automobile est un secteur aussi important dans l'économie française ? Le soutien au logement n'a-t-il pas contribué à la relance du bâtiment ? Le remboursement anticipé de la TVA n'a-t-il pas permis de sauver je ne sais combien de PME ? Allons donc ! Aucun observateur sérieux de la situation française ne peut nier que les mesures intelligentes que nous avons adoptées ont permis à la France de bénéficier pleinement de l'environnement international et d'avoir en 1994 une croissance très supérieure à celle de la plupart de ses voisins. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Migaud reconnaît que l'économie française crée à nouveau des emplois : il peut difficilement le nier. « C'est bien beau, nous dit-il, mais vous n'avez pas résorbé le chômage. » D'accord, monsieur Migaud, on va faire tous les deux un petit peu d'arithmétique, si vous le voulez bien.

M. Daniel Colin. Il n'en est pas capable : c'est un deliriste !

M. le ministre de l'économie. Oh ! il comprendra, ne vous inquiétez pas !

Notre population active augmente dans de fortes proportions. Concrètement, cela signifie que les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi sont plus nombreux que les personnes âgées qui partent à la retraite. Et c'est une chance pour l'économie française, une chance formidable ! Car comme le disait un économiste angevin du XVI^e siècle : « Il n'est de richesse que d'hommes. »

M. Charles de Courson. Toute la sagesse de Jean Bodin !

M. le ministre de l'économie. Oui, les hommes sont à l'origine du travail et de la valeur ajoutée, donc de la richesse et des revenus. C'est pourquoi l'augmentation de la population active est une chance.

Imaginons, monsieur Migaud, que le vieillissement de la population française soit tel qu'il ait entraîné une baisse de la population active, comme cela se produit dans d'autres pays. Supposons, pour donner un chiffre, que la population active ait baissé de 100 000, au lieu d'augmenter de 150 000 comme c'est le cas en 1994. Et bien, avec un peu plus de 180 000 créations d'emplois cette année, le nombre des demandeurs d'emploi aurait diminué de 280 000. Voilà ce que serait la courbe !

Pourquoi n'avons-nous pas obtenu, au niveau des chiffres du chômage, les résultats que nous aurions pu espérer du fait de la reprise économique et des créations d'emplois ? Tout simplement, je le répète, parce que la population active a augmenté. Et il est clair, j'y insiste, que c'est une chance pour la France parce qu'un pays qui vieillit, c'est-à-dire où le nombre d'inactifs dont il faut payer les retraites augmente plus vite que le nombre d'actifs qui doivent les payer est, à l'évidence, un pays qui s'affaiblit.

Monsieur de Courson, je suis en plein accord avec vous : il faut insister sur l'investissement. Nous avons hérité d'une économie en récession qui, manifestement, n'était pas favorable à l'investissement et qui, de surcroît,

avait sous-investi pendant des années. L'investissement productif est le problème majeur de l'économie française. Pendant plusieurs années, nous devons lui imprimer un rythme soutenu et donc dégager une épargne suffisante. C'est une condition indispensable si l'on veut voir refluer significativement le chômage. Nous avons commencé à le faire. L'environnement financier est meilleur qu'il ne l'était quand nous avons pris le pouvoir ; les taux d'intérêt, notamment, ont bien meilleure allure. La compétitivité des entreprises a également progressé grâce à la réduction des charges sur les bas salaires. Tout cela est très positif.

Je vous remercie, monsieur Soisson, d'avoir reconnu que la reprise était là, mais je ne partage pas votre sentiment quant à l'impact de la situation politique sur l'investissement. Je ne crois pas, en effet, que les alternances politiques soient à ce point divergentes qu'elles conduisent les entreprises à surseoir à des décisions d'investissement. Je suis convaincu, au contraire, que nous sommes à un moment du cycle où l'investissement doit redémarrer, par le jeu de ce phénomène bien connu des économistes qui s'appelle le phénomène de l'accélération. La demande intérieure et les exportations repartant, les entreprises ayant retrouvé un niveau normal de production, vient un moment où elles ont besoin d'investir plus. Ce moment est arrivé. Tous les signes montrent que l'investissement est en train de redémarrer et que le mouvement va aller en s'accélération.

Veillons cependant, car l'erreur a été commise par certains de nos prédécesseurs dans les années 1988, 1989 et 1990, à ne pas nous contenter de rythmes d'investissement apparemment convenables, mais en réalité insuffisants compte tenu de l'accumulation du retard.

D'où la nécessité, comme vous le suggérez, de poursuivre l'allègement des charges sur les bas salaires, priorité dont le Gouvernement est conscient : 17 milliards sont inscrits à ce titre au budget de 1995. Il est évident qu'il faut aller plus loin, et le plus vite sera le mieux.

Personnellement, je doute de l'efficacité d'un allègement financé par une majoration des prélèvements : CSG ou TVA. Ce qu'on gagnerait d'un côté, on risquerait de le perdre de l'autre. La seule politique véritablement crédible, réaliste à long terme, c'est de réduire la dépense.

Vous craignez que le sentiment d'exclusion ne se développe d'autant plus que la reprise s'affirmera. Sans doute, mais vous conviendrez que la récession, elle, aggrave non pas le sentiment d'exclusion, mais l'exclusion elle-même. La meilleure façon de lutter efficacement contre l'exclusion, c'est de faire repartir l'économie. Je crois que nous y sommes arrivés avec l'aide de la reprise internationale. C'est un premier résultat, mais nous ne sommes pas encore au bout de nos peines si nous voulons régler tous les problèmes sociaux du pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous avons terminé la communication du Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures dix sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

**PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président**

M. le président. La séance est reprise.

2

**LOI DE FINANCES POUR 1995
(DEUXIÈME PARTIE)**

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n^o 1530, 1560).

**TRAVAIL, EMPLOI
ET FORMATION PROFESSIONNELLE (suite)**

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par celles du groupe communiste. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, depuis 1936 la durée légale du temps de travail hebdomadaire n'a été réduite que d'une heure. Une petite heure de travail en moins - en un demi-siècle ! - alors que la France est devenue incomparablement plus riche et que la productivité s'est accrue dans des proportions inouïes. Notre produit intérieur brut est aujourd'hui de 7 000 milliards de francs et la productivité est passée de un à trente depuis 1936.

Malgré cela, le Gouvernement s'obstine dans un conservatisme archaïque face à cette évidence moderne : le temps est venu de concevoir une autre société où la semaine de travail serait largement réduite - une semaine de trente-deux heures en quatre jours - avec comme première étape les trente-cinq heures. C'est une exigence des temps modernes en même temps que l'une des voies essentielles pour créer des emplois réels et non pas de « vrais faux » emplois.

On nous répond que la réduction est financièrement impossible. C'est faux, il ne s'agit que de volonté politique : les moyens existent, en effet, pour réduire à trente-cinq heures le temps de travail sans réduction de salaire, ce qui est normal et nécessaire pour ne pas casser la consommation, donc l'emploi.

Que s'est-il passé en dix ans de prétendue lutte pour l'emploi ? Eh bien, 1 800 milliards de francs ont été dépensés durant cette période par l'Etat pour une multitude de mesures, mais le nombre de chômeurs a été multiplié par deux ! C'est la preuve de l'inefficacité totale de la politique suivie depuis longtemps et amplifiée aujourd'hui. Il s'agit d'un gâchis humain et social considérable.

Actuellement, en France, les dépenses pour une indemnisation réduite du chômage représentent plus de 340 milliards de francs pour la société tandis que l'Etat dépense, pour diverses autres mesures, la somme minimale de 150 milliards de francs !

Monsieur le ministre, les moyens existent donc pour financer ce qui est aujourd'hui incontournable, à savoir les trente-cinq heures. Je rappelle que la création de 100 000 emplois rapporterait sept milliards à la sécurité sociale.

Il est un secteur qui doit montrer l'exemple et dans lequel vous pouvez, dès demain, décider cette mesure : le secteur public dont l'Etat a la responsabilité et où travaille un Français sur trois, ce qui est considérable.

Monsieur le ministre, réduire la semaine de travail à trente-cinq heures chez Renault permettrait de créer 12 600 emplois ; dans la métallurgie, cela dégagerait 228 000 emplois dont 70 000 pour les cadres.

Je ne vous pose donc qu'une seule question à laquelle vous et vos collègues du Gouvernement vous dérobez constamment : combien d'emplois seraient-ils libérés dans l'ensemble du secteur public si l'on décidait d'abaisser la durée hebdomadaire du travail à trente-cinq heures ? 500 000 ? 1 million ? Plus ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, au risque de vous décevoir, je ne répondrai pas plus que d'habitude à votre question parce qu'elle est mauvaise. En effet, votre proposition conjugue un coût excessif et des effets tout à fait aléatoires dans le secteur marchand, alors que, dans le secteur public le prix à payer serait exorbitant. On ne peut donc vous suivre dans cette voie et le Gouvernement ne saurait adhérer à votre proposition d'une réduction significative du temps de travail sans modification du niveau des salaires.

En revanche, le Gouvernement, je vous le rappelle, a ouvert au moins trois pistes complémentaires les unes des autres, toutes prises en compte dans la loi quinquennale.

La première, qui figure dans l'article 38 de ce texte, est l'organisation négociée du temps de travail avec pour objectif la réduction du temps global. J'ai ainsi invité l'ensemble des branches de plus de 10 000 salariés à négocier dans cette perspective.

La deuxième piste découle d'une initiative parlementaire qui fait l'objet de l'article 39 de la loi quinquennale. Il est désormais possible, à titre expérimental, d'obtenir une aide de la collectivité en cas de réduction de 15 p. 100 du temps de travail, à condition que celle-ci soit génératrice d'emplois.

La troisième piste est celle du temps partiel négocié. A cet égard, notre retard sur les autres pays de l'Union européenne est considérable. L'assouplissement ainsi permis en la matière, notamment grâce à l'élargissement de la plage qui est passée de 19 heures - 30 heures à 16 heures - 32 heures, grâce à la possibilité d'annualiser le temps partiel et de faire jouer la négociation, a provoqué une croissance significative du recours au temps partiel choisi et négocié.

Telles sont les trois pistes que privilégie le Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Monsieur le ministre, ma question est relative aux incitations aux entreprises pour la formation et l'insertion.

En 1993, une étude du CERC a chiffré à 40 p. 100 la part des actifs en situation, ou en risque, de vulnérabilité économique et sociale. Ainsi la marginalisation qui concernait essentiellement les exclus touche dorénavant ceux que l'on pourrait appeler les inclus.

Face à cette situation, les politiques sociales traditionnelles échouent. L'assistance sous couvert de solidarité revient en force et prend même une part prépondérante dans le budget des affaires sociales. S'il n'est nullement question de remettre en cause les mécanismes indispen-

sables de la solidarité, les traitements sociaux ou économiques du chômage ont montré leurs limites. L'objectif qui doit mobiliser toutes les énergies est donc celui d'un véritable retour à l'emploi. C'est autour de cette problématique que doivent se poser les choix de politique économique étroitement liés à la réorientation des politiques sociales vers l'insertion par l'économique.

De ce point de vue, les stratégies nationales ont fait long feu. Les actions d'insertion, pour être efficaces, doivent se traduire dans une approche territoriale des problèmes économiques et sociaux, mais elles n'auront pas de résultats tant que persisteront les cloisonnements entre l'école, l'entreprise et la réalité institutionnelle et économique locale.

De nouvelles solidarités locales sont à créer dans le cadre de propositions véritablement alternatives. Ainsi devraient être encouragées toutes les initiatives de réseau d'insertion professionnelle dans les bassins d'emplois, les démarches articulées de formation dans les entreprises en liaison avec les potentialités offertes par les marchés régionaux. Dans une telle perspective, la responsabilité sociale des entreprises doit être reconnue par ceux-là même qui les dirigent dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Pour oser ces nouvelles coopérations autour de projets collectifs de développement construits avec l'aide des élus, des formes inexplorées de l'intervention sociale doivent être mises en place.

Dans ce contexte, l'effort à accomplir ne peut souffrir aucun désengagement de l'Etat, qui doit créer les conditions nécessaires pour rendre efficaces les interventions décentralisées qu'il ne saurait être question de faire financer localement. En effet, non seulement la localisation du potentiel fiscal des collectivités ne correspond pas à celle des besoins en matière d'insertion, mais on constate souvent l'inverse : les richesses communales ou départementales disponibles sont en général inversement proportionnelles aux besoins exprimés.

Quelles dispositions et, surtout, quels moyens permettant de faire face à ces nouveaux enjeux trouve-t-on dans le budget pour 1995 ? Quelles incitations met-on en place pour que les collectivités locales et les entreprises s'engagent dans ces stratégies nouvelles ? Vers quelles mesures susceptibles de rompre avec un processus en faillite nous orientons-nous ? Le budget pour l'année à venir semble plutôt rester dans les sentiers battus de politiques qui ont montré leur inefficacité, tels les nouveaux allègements des charges sociales annoncés pour les entreprises, au lieu de créer véritablement les conditions d'une contribution des entreprises au développement de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, il est deux points sur lesquels je vais vous donner mon accord.

Quand vous demandez que l'on évite les cloisonnements entre l'école, l'entreprise et les acteurs locaux, ma réponse est à l'évidence oui. Quand vous souhaitez que l'on privilégie des initiatives locales, ma réponse est également positive. J'ai d'ailleurs eu l'occasion ce matin, répondant à l'un des rapporteurs et m'appuyant sur une proposition formulée par Jean-Pierre Delalande en commission des finances, de prendre l'engagement de favoriser, au cours de l'année 1995, des initiatives locales qui viseraient à développer l'emploi par la conjugaison des efforts des divers acteurs sur le terrain. Sur ces deux points, je suis donc en phase avec vous.

Vous m'avez demandé quels moyens le Gouvernement mettrait en œuvre au travers du budget.

Je vous réponds en citant d'abord le fonds partenarial - je l'ai évoqué ce matin - qui permet justement de développer ces initiatives locales. L'Etat accompagne son action puisqu'il s'agit de crédits d'Etat.

Ensuite, intervient la mise en place des comités de liaison de bassins d'emplois.

J'ajoute que nous avons décidé d'accomplir un effort tout à fait significatif en matière d'insertion par l'économique. J'ai déjà eu l'occasion de rappeler que les crédits qui seraient consacrés à cette action en 1995 sont en nette augmentation, avec 420 millions de francs, compte tenu du retour FSE.

Enfin, dans le volet de la lutte contre l'exclusion présenté par le Premier ministre, figure une mesure qui devrait contribuer très largement à favoriser le retour à l'activité - donc à la dignité - de RMistes au chômage depuis deux ans. J'ai déjà expliqué ce matin, qu'elle avait l'avantage, d'une part, de sortir du chômage des personnes très fragilisées et socialement démunies parce qu'elles sont restées trop longtemps sans travailler et, d'autre part, de permettre aux entreprises de faire preuve de capacités civiques, ce que je souhaite beaucoup. En effet si l'Etat doit agir, si le pouvoir politique doit s'engager, si les acteurs économiques et sociaux doivent apporter leur contribution, il est évident que les entreprises doivent être exemplaires sur le plan de l'action civique.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, c'est un député de base, président d'une mission locale depuis plus de dix ans, qui souhaite vous poser quelques questions.

La loi quinquennale pour l'emploi a eu l'extrême mérite de promouvoir les « espaces jeunes » qui commencent partout et progressivement à porter leurs fruits. Et pourtant des craintes, que j'estime légitimes, s'expriment, venant d'horizons divers, sur une difficulté potentielle ; on redoute que la décentralisation de la formation professionnelle ne se traduise par une inégale prise en compte des difficultés et des besoins des jeunes devant la formation : inégalité entre les jeunes suivant leur niveau de formation et d'éducation, inégalité entre les régions, les unes étant plus sensibilisées que d'autres au problème de l'insertion des jeunes.

Ces craintes sont fortement ressenties par ceux qui sont au contact des jeunes en difficulté sur le terrain, dans les missions locales.

Les présidents des missions locales et leurs équipes techniques ont en effet construit, au fil des ans, les partenariats locaux indispensables pour apporter des réponses soit globales, soit individualisées aux difficultés que rencontrent ces jeunes dans tous les domaines. Toutefois, nous le savons tous et vous aussi, monsieur le ministre, nous l'avons dit et répété, seul un appui global en matière d'accès à l'emploi et à la formation mais aussi en matière de logement, de santé, voire de loisirs et de culture, est à la hauteur de la résolution des besoins des jeunes en difficulté.

M. Philippa Auberger. Très bien !

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, quelles dispositions comptez-vous prendre pour éviter que la décentralisation, qui a été inscrite dans la loi, ne mette en cause les efforts entrepris localement en ce sens, notamment dans le cadre de nos missions locales ? (*Applaudissements*)

sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, d'abord je vous confirme, sans la moindre équivoque, le souci du Gouvernement de favoriser le rôle du réseau d'accueil. Vous êtes très attaché - j'ai quelque raison de le savoir, pour être allé, sur votre invitation, à Troyes - à cette action. Vous êtes à l'origine des missions locales, ce qui justifie que vous présidiez le conseil national. J'ai moi-même créé et présidé pendant quelques années une mission locale. Nous sommes donc tout à fait en phase et partageons les mêmes convictions.

Premièrement, s'agissant des moyens, il est bien de dire que l'Etat entend assumer pleinement ses responsabilités : encore faut-il qu'il y mette les moyens. Je vous confirme que, non seulement les moyens - confortés en 1994 - seront consolidés en 1995, mais que, de surcroît, l'affectation d'une partie des crédits FSE objectif 3 au réseau d'accueil permettra de les augmenter très sensiblement ; ils s'élèveront à 420 millions de francs en 1995.

Deuxièmement, il faut faire en sorte que la couverture nationale par le réseau d'accueil soit la plus cohérente possible et que l'insertion professionnelle et l'insertion sociale soient plus étroitement liées. A cet égard, d'abord deux remarques.

J'ai souhaité - je vous en ai confié la mission - que le conseil national réfléchisse à la façon de mieux organiser cette couverture et cette cohérence au plan national.

Ensuite, je souhaite que se développe, notamment grâce aux missions locales, les espaces jeunes, qui constituent l'une des dispositions de la loi quinquennale, et qui offrent aux jeunes les voies de leur insertion professionnelle et de leur insertion sociale sans être obligés de courir un peu tous azimuts.

Votre inquiétude porte sur le processus de décentralisation. Je voudrais à cet égard vous rassurer.

Je vous précise que la loi quinquennale a prévu la décentralisation de la formation professionnelle des jeunes sur cinq ans. Même lorsqu'une région, comme c'est le cas de la région Rhône-Alpes, de la région Languedoc-Roussillon, et comme ce sera celui de la région Picardie, décide d'assurer, dès 1995, non seulement les formations qualifiantes mais les formations pré-qualifiantes, elle le fait dans le cadre d'une convention passée entre l'exécutif régional et l'Etat, en la personne du préfet, qui entend conserver la plénitude de ses responsabilités.

C'est notamment vrai en ce qui concerne l'accueil des jeunes qui sont les plus en difficulté. Il est nécessaire, si l'on veut assurer l'exercice de la solidarité nationale, que l'Etat soit et demeure pleinement acteur pendant la période de mise en œuvre de cinq ans. Tel sera le cas.

C'est pourquoi la délégation interministérielle à la jeunesse, la DIJ, sera gestionnaire unique de l'ensemble des crédits. A ce propos j'ai pris ce matin l'engagement devant la représentation nationale de présenter tous les ans, à l'Assemblée nationale, un rapport sur la réalité de la décentralisation, notamment en direction des publics les plus fragilisés.

Voilà les garanties, monsieur le député, que je croyais devoir vous apporter.

M. Robert Galley. Je vous remercie.

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Je me permets, monsieur le ministre, de vous interroger à nouveau sur l'aide au premier emploi des jeunes, prolongeant en quelque sorte la question de mon excellent collègue Robert Galley.

Je vous avais d'ailleurs déjà interrogé en commission des finances sur l'APEJ qui a été créée par un décret du 11 avril 1994. J'avais notamment constaté - vous l'avez admis avec moi - que peu d'aides de ce type avaient été distribuées puisque, à la fin du mois de septembre, 20 000 aides l'avaient été, alors qu'elles existent depuis le mois d'avril. De toute façon, nous sommes très loin, il faut le reconnaître, de l'objectif de 500 000 jeunes concernés, qui nous avait été annoncé dans le courant du premier trimestre de l'année 1994. Ce matin même, dans le journal *La Tribune*, le directeur général de l'ANPE, initiateur de cette aide, reconnaissait lui-même que les résultats n'étaient pas à la hauteur de ses espoirs.

Il faut donc essayer de dynamiser cette aide et d'en renforcer l'efficacité. A cet égard, permettez-moi de vous suggérer deux pistes de réflexion.

De nombreux chefs d'entreprise, notamment le vice-président du CNPF, président de la commission des affaires sociales, ont constaté que, dans trois cas sur quatre, les entreprises recevant cette aide bénéficiaient d'un effet d'aubaine. En fait, il n'y a pas eu de véritable effet d'incitation à l'embauche des jeunes. Ne serait-il pas préférable d'utiliser ces fonds, monsieur le ministre, pour passer, soit avec des entreprises, soit avec des branches professionnelles, des contrats d'objectifs aux termes desquels elles bénéficieraient d'une aide d'une certaine ampleur, moyennant un effort significatif supérieur à celui consenti jusqu'à présent pour embaucher des jeunes à un premier emploi ?

Il s'agira en fait de développer une politique contractuelle d'emploi des jeunes et non de mettre en place un guichet ouvert à tout va.

Ma seconde piste de réflexion est également liée aux formations en alternance. Qu'observe-t-on concrètement sur le terrain ? Certains jeunes préparent, après leur baccalauréat, un BTS en alternance, partie dans une entreprise, partie dans une école. S'ils trouvent la place dans l'école, parfois même payante, en règle générale, ils rencontrent les pires difficultés à trouver une entreprise d'accueil.

M. Robert Galley. C'est vrai !

M. Philippe Auberger. Ne serait-il pas possible, dans le cadre de cette aide, le cas échéant, revue, d'accorder aux entreprises qui acceptent d'accueillir ces jeunes en alternance - on sait qu'elles supportent incontestablement des charges de ce fait - une aide financière permettant de développer le nombre de places offertes pour les formations en alternance ?

Cette formule pourrait faire l'objet de contrats soit avec des professions, y compris libérales - je pense, par exemple, aux experts comptables -, soit avec des branches, soit avec des secteurs d'activités. Ainsi, on développerait une filière de formations en alternance à partir d'un certain niveau, ce qui est impossible à l'heure actuelle, compte tenu des contraintes imposées aux entreprises.

Voilà, monsieur le ministre, deux éléments de réflexion pour dynamiser l'aide au premier emploi des jeunes : elle est absolument indispensable pour les accueillir et assurer leur insertion professionnelle qui est, je crois, la priorité des priorités dans le domaine de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Je me permets, mon cher collègue, de vous faire observer que vous avez doublé votre temps de parole. Eu égard à vos fonctions de rapporteur général, nous vous avons écouté avec intérêt, mais comme il reste vingt-sept intervenants et qu'il est dix-sept heures trente, j'invite chacun à la brièveté.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Y compris le ministre qui vous prie d'avance de l'excuser s'il paraît un peu lapidaire, mais il va s'efforcer à la synthèse dans ses réponses.

Monsieur le député, deux mots d'histoire pour répondre très précisément à la question que vous posez. Evitons toute langue de bois et parlons simplement : si au printemps 1993 avait été négocié par les partenaires sociaux un contrat d'orientation qui permette de répondre au souhait légitime que vous exprimez à propos de l'accueil des jeunes en entreprise dans le cadre de négociations avec les branches, nous n'aurions vraisemblablement pas connu les difficultés sur lesquelles je ne veux pas revenir.

C'est parce qu'il n'y a pas eu de contrat d'orientation que nous avons inséré un dispositif dans la loi. N'insistons pas, le schéma était peut-être mal ajusté, mal présenté, mal défendu ; il a donné ce qu'il a donné et il a fallu trouver une solution de remplacement : l'APEJ, qui a été rapidement créée sans négociation ou débat préalable et qui a fait l'objet du décret d'avril 1993. Il est vrai que l'effet a été jusqu'à présent relativement modeste. Nous terminerons l'année avec environ 70 000 contrats APEJ et nous estimons qu'il pourrait y en avoir 150 000 sur l'année 1995. Ils sont en tout cas prévus puisque 1,7 milliard figure dans les charges communes pour payer l'APEJ.

Je ne demande rien de plus et de mieux que ce que vous proposez, à savoir un dispositif concerté, conventionnel, négocié avec les partenaires sociaux et développé dans le cadre des branches.

Il me semble que s'agissant des jeunes qui n'ont pas de diplôme, pas de qualification, qui sont fragilisés, exposés, le contrat d'orientation pourrait être la véritable voie du premier emploi dans l'entreprise. S'agissant des jeunes diplômés - je suis convaincu que plus de jeunes titulaires d'un BTS auront une formation alternée mieux ils seront armés pour entrer dans la vie professionnelle - le contrat d'adaptation a précisément vocation à permettre leur insertion ou leur positionnement en entreprise. Or, qu'il s'agisse du contrat d'orientation ou du contrat d'adaptation, la voie est simple : d'abord une négociation entre partenaires sociaux, ensuite une négociation au niveau des branches ou des entreprises.

Je souhaite donc que le projet de loi sur le travail en alternance, qui vous sera prochainement présenté et qui pose le problème du contrat d'orientation et du contrat d'adaptation ouvre la voie que vous suggérez et à laquelle j'adhère. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Claude Beauchaud.

M. Jean-Claude Beauchaud. Monsieur le ministre, la mission principale de l'AFPA est de former les demandeurs d'emploi au premier niveau de qualification, c'est-à-dire le niveau CAP, en accordant une priorité aux adultes de plus de vingt-cinq ans chômeurs de longue durée. Cet

objectif est confirmé par un communiqué du 18 janvier 1994 du ministère du travail à l'occasion de la signature du contrat de progrès de l'Association.

Avec 1 194 500 chômeurs de longue durée, soit plus de 19,6 p. 100 d'augmentation en un an, on mesure l'importance de la mission de l'AFPA dont vous reconnaissez vous-même, monsieur le ministre, l'efficacité de l'action. Le taux de placement de l'Association oscille entre 63 et 80 p. 100, ce qui est loin d'être négligeable compte tenu de la population à laquelle elle s'adresse.

Comment se fait-il, monsieur le ministre, que la subvention destinée à l'AFPA ne soit augmentée que de 0,6 p. 100, ne soit donc même pas maintenue en francs constants alors que le nombre de demandeurs d'emploi stagiaires accédant à un titre professionnel reconnu doit progresser de 10 p. 100 aux termes du contrat de progrès, selon l'article 8 qui fixe les objectifs de progrès de l'AFPA, associés à la commande publique, sachant que 80 p. 100 de ses recettes proviennent des commandes publiques ?

Face à l'ampleur du chômage de longue durée, comment expliquez-vous la non-progression des moyens de cet organisme ? Doit-on en déduire qu'il y aurait une baisse de la commande publique ?

La finalité du service public de la formation professionnelle qu'est l'AFPA, par les formations qu'elle dispense, est bien de favoriser l'accès à l'emploi principalement des demandeurs d'emploi de longue durée. Pour l'Association, réaliser des gains de productivité ne doit pas aboutir à licencier pour assurer une meilleure maîtrise des coûts salariaux, mais doit aboutir à former davantage de demandeurs d'emploi.

Comment justifiez-vous, monsieur le ministre, l'application du calcul de productivité fixé par l'annexe 6 du contrat de progrès qui définit la mesure des gains de productivité que doit assurer l'AFPA et quantifie l'efficacité de cet organisme au seul regard de ses coûts salariaux et au niveau de ses effectifs ?

Qu'est-ce qui justifie, quand il y a un gain de productivité, que 50 p. 100 de ces gains soient reversés à l'Etat par une diminution de la subvention égale au montant du trop-perçu ?

S'agit-il d'un désengagement de l'Etat dans la formation et l'insertion des chômeurs de longue durée ?

Ne pensez-vous pas qu'une telle conception de la productivité dont l'Association ne peut même pas bénéficier revient à l'étranger, à casser le service public de l'A.F.P.A. au détriment de l'insertion des chômeurs de longue durée ?

Comment pouvez-vous envisager, monsieur le ministre, que l'on puisse gagner de l'argent sur le dos de la qualité, de la formation, de l'insertion et du suivi des chômeurs de longue durée ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, le point de départ de votre question est l'aggravation du nombre des chômeurs de longue durée. C'est une considération tout à fait juste et tout à fait préoccupante.

L'explication majeure tient au fait qu'à partir du moment où il y a amélioration de la situation économique et début d'une stabilisation du chômage avant une décade de celui-ci, une espèce d'effet mécanique veut que le chômage de longue durée enregistre la progression optique la plus importante. Pourquoi ? Parce que ceux qui retrouvent les premiers un positionnement dans le monde du travail sont ceux qui l'attendaient, ceux qui

sont chômeurs depuis moins longtemps, alors que ceux qui sont depuis plus longtemps au chômage retrouvent plus difficilement du travail. J'ajoute qu'à la suite de l'opération dite « des 900 000 chômeurs » - que je n'ai jamais critiquée - ceux qui sont sortis du chômage de longue durée après avoir bénéficié d'un stage de trois mois ou de six mois y sont un jour revenus ; d'où les mesures décidées par le Gouvernement et inscrites dans le budget.

Le contrat de retour à l'emploi constitue la première de ces mesures de sortie du chômage de longue durée. Le nombre des CRE a augmenté de 65 p. 100 depuis le début de l'année et il est prévu d'en financer 160 000 dans le budget pour 1995.

Par ailleurs, monsieur Beauchaud, vous posez le problème de l'AFPA, dont on a longuement parlé ce matin et sur lequel on ne manquera pas de revenir.

A ce propos, je me sens un peu au cœur de deux feux croisés : certains considèrent qu'on ne lui a pas donné suffisamment de moyens - c'est votre cas - et d'autres, comme M. le rapporteur Jean-Jacques Jegou, considèrent que le système dérape trop et qu'il faut serrer un peu les boulons. M. Jegou a d'ailleurs l'intention de proposer un amendement de réduction des crédits alloués à l'AFPA.

Pour ma part, je me situe un peu à la charnière de ces deux démarches, tout simplement parce qu'a été négocié un contrat de progrès. Puisqu'il y a un contrat de progrès négocié avec l'ensemble des partenaires et agréé, et dont 1995 est la première année d'exécution, je considère que l'AFPA estime avoir les moyens de son action d'intérêt général, de caractère public. De fait, la commande publique augmentera de 2,5 p. 100, mais la productivité de 3 p. 100, les crédits de fonctionnement de 0,6 p. 100 et les autorisations de programme de 4,4 p. 100. Il y a donc un accord de l'ensemble des partenaires.

Sur la base de ces dispositions, je souhaite que l'AFPA fasse montre de sa capacité à être plus efficace, plus disponible, mieux déconcentrée au bénéfice de l'ensemble des régions de notre pays. Je suis défavorable à une diminution de ses crédits car je considère qu'ils sont justes. Mais je pense que l'AFPA a les moyens des ambitions que le Gouvernement nourrit pour elle.

M. le président. La parole est à M. Bernard Davoine.

M. Bernard Davoine. Chaque année, 85 000 à 90 000 jeunes sortent du système scolaire sans aucune qualification. Ils ne peuvent accéder ni à l'emploi ni aux stages de formation de niveau V, c'est-à-dire du niveau du CAP. Vous avez supprimé en 1994 le programme PAQUE, de préparation active à la qualification et à l'emploi, qui répondait à leur situation car vous le jugiez trop cher, ce qui est faux, selon une évaluation récente.

Ces jeunes ne peuvent pas non plus accéder aux contrats de qualification qui préparent à une qualification reconnue par la branche professionnelle, ni aux contrats d'apprentissage qui préparent à une formation de niveau V, ni, du fait de la décentralisation de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes, aux formations qualifiantes de niveau V, d'autant que ces actions ne seront mises en œuvre dans la majorité des régions qu'à partir de 1996 au mieux, alors qu'elles marquent dès aujourd'hui la fin du crédit formation individualisé.

Enfin, ces jeunes ne peuvent non plus accéder aux formations préqualifiantes car seules deux régions, l'Île-de-France et le Languedoc-Roussillon, se sont engagées, à ce jour, par voie de convention, à assurer des actions d'insertion destinés aux jeunes les plus en difficulté.

L'APEJ, l'aide au premier emploi des jeunes, n'est pas encore opérationnelle - vous l'avez vous-même reconnu tout à l'heure, et vous émettiez quelques doutes sur son efficacité - alors que vous avez supprimé l'Exo-jeunes, qui permettait une embauche durable sur un contrat à durée indéterminée.

Après l'aventure du CIP qui a suscité l'hostilité de l'ensemble des jeunes au printemps dernier, quelle politique d'insertion professionnelle proposez-vous donc, monsieur le ministre, pour ces jeunes en situation d'échec scolaire et en grande difficulté ?

M. le président. Je vous remercie, monsieur Davoine, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. J'ai déjà expliqué à plusieurs reprises, mais je le répète bien volontiers, que nous n'avons pas supprimé le dispositif PAQUE : il était arrivé à son terme, puisqu'il avait été institué pour deux ans en 1992. Sans esprit polémique, je vous rappelle qu'il coûtait 6 milliards de francs ; 2,9 milliards avaient été budgétés et il a fallu piocher dans les réserves pour trouver les 3,1 milliards sans lesquels il n'aurait pas pu aller à son terme. Parallèlement, constatant que non seulement le coût unitaire était élevé, mais surtout que ses effets sur l'insertion dans le monde du travail étaient limités - moins d'un tiers des personnes concernées ont trouvé un emploi, dont 10 p. 100 de CDI - nous avons jugé qu'il valait mieux trouver des formules mieux adaptées ; c'est le cas du CFI en général, et surtout, pour les jeunes les plus exposés, niveau V, du contrat d'orientation. Et c'est le choix que nous avons fait.

Par ailleurs, puisque vous avez évoqué l'Exo-jeunes, n'oubliez pas que l'APEJ a des effets comparable à ceux de l'Exo-jeunes, non seulement en termes d'effectifs puisqu'elle devrait s'appliquer à 150 000 jeunes l'année prochaine, tandis qu'en année pleine, en 1992, l'Exo-jeunes n'a permis d'accueillir que 115 000 jeunes. En outre, l'APEJ peut très bien permettre l'obtention d'un contrat à durée indéterminée, comme l'Exo-jeunes.

Enfin, si ce dernier était effectivement réservé aux jeunes les plus exposés, ne pensez-vous pas qu'on a suffisamment parlé, notamment l'année dernière, des jeunes diplômés en mal d'accès au monde du travail, pour se féliciter de ce que l'APEJ leur soit également ouverte, s'ils souhaitent se positionner par ce biais dans l'entreprise ?

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. L'article 76 de la loi quinquennale prévoit la mise en place des « espaces jeunes ». L'objectif est louable : offrir à chaque jeune, sur un même lieu, l'ensemble des prestations qu'il est en droit d'attendre en matière d'emploi, de formation, de logement ou de santé. Leur mise en place suppose un partenariat fort entre les élus et les administrations. C'était déjà le cas pour les missions locales. Ça l'est davantage encore aujourd'hui car les élus régionaux, et non plus seulement les élus locaux, y joueront un rôle, ainsi que l'ANPE, et non plus uniquement les administrations d'Etat.

Or, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais je le répète, parce que c'est important, un fossé très grand existe entre vos déclarations et vos instructions, monsieur le ministre, et ce que nous vivons quotidiennement sur le terrain, aux niveaux local, départemental et régional. A l'occasion de l'élaboration des chartes régionales « espaces jeunes » conclues entre l'Etat, l'ANPE et les régions, nombre d'élus ont regretté l'absence de concertation réelle entre ces trois partenaires d'une part, et les élus locaux,

plus particulièrement les présidents de missions locales, d'autre part. Par conséquent, allez-vous donner des instructions précises et claires aux préfets de région pour qu'ils prennent l'initiative de mettre en place de telles procédures de concertation ? Il faut sauvegarder, je crois, la démarche spécifique des missions locales.

Par ailleurs, certaines raissions locales se demandent ce que seront les critères d'habilitation les autorisant à devenir « espaces jeunes ». On entend raconter beaucoup de choses. Une mission locale qui s'engagera à respecter les objectifs de la charte régionale sera-t-elle *ipso facto* habilitée « espaces jeunes » ? Ou devra-t-elle signer une convention de niveau 2 ou de niveau 3 avec l'ANPE, afin qu'un agent de cette dernière puisse exercer pleinement ses responsabilités ?

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Michel Berson. Je termine, monsieur le président.

M. le président. Mais non, justement vous ne terminez pas !

M. Michel Berson. Monsieur le ministre, pouvez-vous rassurer les missions locales qui s'inquiètent à l'idée que d'autres structures qu'elles ou les PAIO puissent être habilitées « espaces jeunes » ? Des propos apaisants permettraient d'évacuer ces problèmes.

M. le président. Vous aussi, monsieur Berson, vous avez doublé votre temps de parole, comme votre collègue de la majorité. Maintenant, nous sommes quitte, et on ne pourra pas me reprocher de favoriser un camp !

Dorénavant, j'interromprai les intervenants au bout de deux minutes, comme c'est la règle, sinon il faudrait continuer en séance de nuit.

M. Yves Nicolin. Et alors ?

M. le président. Je vous rappelle qu'un autre budget est inscrit à l'ordre du jour, mon cher collègue, et vous devrez, vous aussi, respecter la règle des deux minutes, je m'en assurerai ! (*Sourires.*) Car, avec près de trente questions, si nous accordons deux minutes de plus à chacun, la séance durera une heure de plus !

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur Berson, pour vous tranquilliser, il me suffira sûrement de vous répondre qu'il ne s'agit de rien d'autre que de s'assurer du bon fonctionnement de la décentralisation, décentralisation à laquelle vous avez porté grand crédit dès le début des années 80.

Le problème est de maîtriser, dans sa globalité, l'information concernant l'entrée des jeunes dans la vie active. Ceux-ci ne veulent pas être ballottés de structures en dispositifs divers. De là est née l'idée d'un même service pour traiter à la fois de l'offre d'emploi ou de formation, de l'entrée dans la vie professionnelle ou dans la vie tout court : ce sont les « espaces jeunes » définis par l'article 76 de la loi quinquennale. Ils ont suscité, vous avez raison, quelques inquiétudes.

Sachez que le dispositif se met en place par un système de conventions tripartites au niveau régional, entre l'Etat, les régions et l'ANPE. Cinq conventions régionales sont d'ores et déjà signées. Je suis allé moi-même en signer sur le terrain. En outre, des conventions de coopération locale sont conclues avec les responsables des structures pour définir les modalités de mise en place. Des dizaines de conventions ont ainsi été signées. Ce dispositif s'intègre dans la démarche de décentralisation partenariale, progressive et contrôlée, que j'évoquais tout à l'heure. Il n'y a aucune raison de craindre qu'une concertation étroite ne s'établisse pas sur le terrain.

J'ai d'ailleurs donné, cet été, par voie de circulaire, des instructions aux préfets pour qu'ils veillent à la bonne mise en place - car c'est de la responsabilité de l'Etat - des « espaces jeunes » et qu'ils fassent en sorte qu'ils recouvrent le plus rapidement possible l'ensemble du territoire en s'intégrant dans les conventions de décentralisation de la formation professionnelle.

Quant aux critères d'habilitation, en vertu de l'esprit de la décentralisation, on ne saurait appliquer les mêmes stéréotypes à Montauban et à Colmar. Cela justifie que le principal critère soit la volonté des partenaires locaux de faire fonctionner le dispositif dans le cadre des responsabilités qui leur sont conférées par la loi, et qui font l'objet du contrôle du Gouvernement pour ce qui est de sa part d'implication personnelle.

M. Germain Gengenwin. Encore faut-il que l'Etat mette de l'huile dans les rouages !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Yves Nicolin.

M. Yves Nicolin. Monsieur le ministre, en 1992, les dépenses de formation professionnelle ont atteint 120 milliards de francs. C'est dire l'enjeu qu'elles représentent. Ma question portera sur les conditions d'optimisation de cet outil indispensable.

Il existe actuellement trois sources de financement : l'Etat, 44 p. 100 ; les entreprises, 41 p. 100 ; et les régions, 5 p. 100. L'Etat participe à hauteur de 30 milliards de francs, les entreprises 44 milliards, et les régions 6,8 milliards.

S'agissant de la fonction professionnelle, nous devons avoir deux priorités.

D'abord, nous devons simplifier et clarifier. Conçu comme un moyen de promotion sociale lors de la période de croissance et de plein emploi, la formation professionnelle est devenue un instrument de lutte contre le chômage, par l'insertion sociale. Pour qu'il soit efficace, il faut favoriser l'insertion des jeunes et ne pas passer sous silence le paradoxe selon lequel ce sont les jeunes les plus qualifiés qui ont le plus de chance de bénéficier des formations les plus qualifiantes alors que ce sont les moins qualifiés qui en ont véritablement besoin. Il convient aussi de favoriser l'insertion des chômeurs en situation d'exclusion, d'unifier les formules d'insertion et de formation professionnelle - pour ce faire une politique de simplification s'impose - et de rationaliser les sources de financement.

Ensuite, nous devons assainir et maîtriser. Il est donc indispensable de réformer les modes de gestion des collecteurs. En effet, il n'est pas rare que la rémunération des dirigeants des organismes collecteurs dépassent 600 000 francs par an et qu'elle atteigne jusqu'à 800 000 francs. Nous ne pouvons donc nous dispenser de réglementer la création et le fonctionnement des organismes de formation.

En 1992, sur 40 000 organismes de formation déclarés, 26 000 seulement avaient exercé une activité en 1991. Il convient par conséquent de remplacer le mécanisme de la simple déclaration préalable par un agrément avec des critères d'attribution précis et la possibilité de suspension et de retrait de l'agrément.

Il est nécessaire aussi de garantir la qualité et les débouchés des formations. Nous constatons trop souvent, monsieur le ministre - je l'ai fait moi-même dans mon département, la Loire - des formations qui ne débouchent sur aucune insertion professionnelle. Faut-il les maintenir d'année en année ?

Comme le rapport de notre collègue Goasguen l'a démontré, nous devons donc, monsieur le ministre, légiférer très vite. Pouvez-vous nous dévoiler les grandes lignes du texte que notre assemblée examinera prochainement? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Oui, monsieur le député, je suis d'accord avec vous, il faut simplifier et clarifier ainsi qu'assainir et maîtriser.

Simplifier et clarifier nécessitent des dispositions qui ont été proposées dans le rapport de la commission présidée par M. Jean Ueberschlag et dont le rapporteur était M. Claude Goasguen. En particulier, il faut établir une distinction nette entre les fonctions de collecte et de formation, faute de quoi nous courons le risque, par le mélange des genres, d'accroître les déperditions financières. Mais c'est plus facile à dire qu'à faire. Cependant, ce sera fait.

Ensuite, dites-vous, il faut assainir et maîtriser.

S'agissant de l'agrément, je trouve délicat d'en instituer un ici, alors qu'on l'a supprimé pour l'apprentissage. En revanche, comme vous, je crois que la déclaration doit être accompagnée d'un réel contrôle. Des dispositions tendant à renforcer ce contrôle seront contenues dans le projet de loi que je vous présenterai. Il a fait l'objet d'une préparation réfléchie, à partir de ce qu'on appelle « l'accord du 5 juillet », mais il donnera lieu à une concertation, aussi longue qu'elles le souhaiteront, avec la commission des affaires sociales et la commission des finances de l'Assemblée nationale, devant lesquelles j'ai déjà évoqué ses dispositions fondamentales. J'ajoute que je suis à leur disposition pour participer à leurs travaux préparatoires.

Il existe d'ores et déjà un groupe national de contrôle comprenant seize personnes, dont huit chargés de mission, mais il ne fait que superviser l'ensemble des dispositifs déconcentrés qui ne s'appliquent pas sur le terrain. A ce dernier niveau, il manquait jusqu'à présent des inspecteurs de la formation professionnelle. La loi précisera que toutes dispositions seront prises pour qu'un tel système de contrôle et d'inspection sur le terrain puisse fonctionner dès 1995. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que les inspecteurs ne soient pas accaparés par d'autres tâches, qu'ils soient réellement sur le terrain et que leur mission soit élargie pour leur permettre de contrôler la pédagogie accompagnant chaque contrat d'alternance.

Ainsi, les dispositions du projet de loi, que j'aurai à vous présenter et sur lequel vous aurez à vous exprimer, rejoignent-elles, pour l'essentiel, les conclusions du rapport Ueberschlag-Goasguen et, me semble-t-il, les préoccupations que vous venez d'exprimer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. François Sauvadet.

M. François Sauvadet. Monsieur le ministre, ma question a trait aussi au grave problème du financement de l'aide au premier emploi des jeunes, instituée par un décret du 11 avril 1994, qui mobilisera 1 645 millions de francs pour l'exercice budgétaire 1995. C'est une somme importante.

Cette aide est destinée aux jeunes de seize à vingt-six ans, ceux qui précisément sont les plus touchés par le chômage, ceux aussi qui se sentent les plus exclus, car ils ne sont pas indemnisés au titre de l'assurance chômage.

Le nouveau dispositif repose sur une aide forfaitaire de 2 000 francs par mois pendant neuf mois pour toutes les embauches intervenant avant le 1^{er} octobre. Est-ce la vraie réponse aux problèmes posés? Les entreprises disent qu'elles n'embauchent qu'à la toute dernière limite, c'est-à-dire quand la charge de travail est telle qu'elles ne peuvent plus faire autrement. Il me paraît donc vivement souhaitable de tout mettre en œuvre pour simplifier d'abord l'ensemble des aides publiques et surtout introduire davantage de souplesse. Nous sommes, en effet, dans un véritable maquis.

Préférant par philosophie l'exonération à la prime, je suis attaché à voir le Gouvernement s'engager encore plus résolument dans la voie de la diminution des charges sociales pesant sur l'emploi. Le projet de budget fait un geste significatif en ce sens et je tenais à vous en remercier, car je sais que vous êtes très sensible à ce point particulier, puisqu'il y aura une inscription de 8,5 milliards de francs au titre de l'aménagement des cotisations familiales. Mais ce n'est pas suffisant et il importe d'aller plus loin, en particulier pour les salaires situés entre le SMIC et le SMIC, plus 40 p.100 qui constituent une large zone d'exclusion d'emploi, et surtout pour l'emploi des jeunes.

Je souhaiterais avoir deux réponses à deux questions simples, monsieur le ministre.

D'abord, que pensez-vous au fond de la première évaluation qui a été faite par vos services sur cette prime à l'emploi des jeunes? Que pourrait-on faire de plus pour alléger davantage les charges encore trop lourdes qui pèsent notamment sur l'emploi des jeunes, en inscrivant de surcroît ces mesures dans la durée, car nous avons besoin de durée en matière d'emploi.

Par ailleurs, quelles mesures allez-vous prendre pour simplifier et rendre beaucoup plus lisible tout le système d'aides existant et aussi mieux en informer les publics concernés. Nous sommes là dans un véritable maquis, qu'il faut bien arriver à éclaircir un jour. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, j'accepte volontiers que vous parliez de maquis si vous acceptez de reconnaître qu'il y a dix-huit mois, on était dans la forêt vierge. (*Sourires.*) Bien entendu, il reste des choses à faire et rien n'est plus compliqué que de simplifier.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai!

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je viens de vivre dix mois qui méritent un roman en trois tomes le jour où je pourrai l'écrire, pour faire en sorte que le chèque-service soit quelque chose de simple. On y a passé des jours et des nuits. C'est très compliqué de simplifier.

Est-ce que l'APEJ est la bonne réponse? Je n'ai pas cette prétention, d'autant que, je l'ai dit tout à l'heure, l'APEJ a été un dispositif substitutif, rapidement monté. J'assume, mais je ne peux pas vous dire qu'il a fait l'objet d'une longue réflexion. Ne le jetons pas pour autant aux orties, nous ne pouvons pas nous le permettre. Si l'APEJ permet de monter la première marche dans l'entreprise,

d'écrire la première ligne de CV pour 150 000 jeunes en 1995, cela nous laisse le temps de réfléchir à la façon d'aller un peu plus loin.

Il faut simplifier, assouplir, accompagner, dites-vous. Simplifier, oui. Cela dit, s'agissant des aides aux chômeurs créateurs d'entreprise, on a simplifié. Il y avait cinq stages, il n'y en a plus qu'un, le CIF. Pour le crédit d'impôt essaimage, on a supprimé l'agrément. Bref, on a simplifié partout. Il reste des choses à faire mais la démarche est bien de simplification. Quand je vois le Premier ministre, il me demande ce que j'ai simplifié ce jour. Je suis accablé par les pressions pour simplifier, qu'elles viennent du Premier ministre ou de l'Assemblée nationale. On va continuer mais ce n'est pas toujours très facile.

L'assouplissement, c'est un peu le complément de la simplification. Il me semble que tout le titre II de la loi quinquennale - on me le reproche parfois - est une démarche d'assouplissement dans l'organisation du travail, sans que pour autant il soit porté atteinte aux règles fondamentales du droit du travail. On veille à ce qu'à des souplesses au bénéfice de l'entreprise correspondent des souplesses de choix de vie au bénéfice des salariés.

Accompagner, c'est notamment alléger les charges qui pèsent sur le travail. Nous avons ouvert le jeu avec l'article 1^{er} de la loi « mesures d'urgence » que vous avez votée en juillet 1993. Nous avons aujourd'hui pérennisé, élargi le dispositif. Il y a dans le projet de budget 28 milliards d'allègements de charges. On m'en fait le reproche.

Cela correspond déjà à un point de TVA au taux de 18,6 p. 100. Il faut, je le répète, aller le plus vite et le plus loin possible en matière d'allègement du coût du travail, pour protéger l'emploi et favoriser la négociation des bas et moyens salaires, mais à deux conditions : ne pas peser sur les prélèvements publics...

M. François Sauvadet. C'est vrai !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... et j'exclus la CSG ; ne pas peser sur la capacité de consommation des ménages, et j'exclus la TVA. Quelle est donc la voie ? C'est d'avoir le courage, la volonté politique d'affecter une partie des marges de jeu que permettra la reprise à l'accélération du processus d'allègement du coût du travail. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, vous savez que je défends l'apprentissage et c'est pourquoi je souhaite attirer votre attention sur le financement futur des centres de formation d'apprentis, les CFA, à caractère interprofessionnel, qui contribuent, et nous sommes tous d'accord sur ce point, à l'effort gouvernemental de restauration de cette filière de formation, à la fois par le nombre d'apprentis et la variété des métiers concernés.

Actuellement, ces centres sont financés en règle générale à hauteur de 80 p. 100 par la dotation des régions et de 20 p. 100 par le quota de la taxe d'apprentissage qui correspond à des cotisations de 0,1 p. 100 de la masse salariale versées par les entreprises et dont le montant est soit directement versé aux centres, soit, pour la plus grande part, versé aux chambres consulaires qui remplissent le rôle de collecteur et de redistributeur aux CFA.

L'existence d'un tel établissement dans ma circonscription, à Colmar, qui compte 1 000 apprentis et offre quarante-cinq formations différentes dans des métiers de la bouche, du commerce, du bâtiment, de l'automobile et du cycle, me permet de citer ces ordres de grandeur.

La réforme des dispositifs de collecte des fonds de la formation prévoit que cette collecte sera désormais assurée pour l'essentiel par des organismes paritaires de collecte agréés, OPCA, liés aux branches professionnelles, avec obligation d'un versement des entreprises à un OPCA selon leur appartenance à une branche professionnelle.

Même dans l'hypothèse d'un rétablissement du rôle des chambres consulaires comme collecteurs aux côtés des OPCA, elles ne pourraient collecter et donc redistribuer que des cotisations d'entreprises non liées par des accords de branche, c'est-à-dire une minorité, ce qui réduit d'autant le rôle de financeur des CFA interprofessionnels qui, en outre, n'auront aucun complément de ressources à attendre des OPCA, ceux-ci privilégiant le financement des centres relevant uniquement des professions.

Si les textes sont encore dans l'état dans lequel ils étaient trouvés il y a quelques semaines, par quels moyens seront compensées à l'avenir les sommes auparavant versées par les compagnies consulaires, qui, je le répète, peuvent représenter jusqu'à 20 p. 100 du budget d'un CFA interprofessionnel ? Il y va de l'avenir de la formation des apprentis.

M. Germain Gengenwin. C'est la région qui compensera !

M. le président. La parole est à M. le ministre !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, nous entrons là dans une technique...

M. Germain Gengenwin. Très précise ! Excellente question !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... que M. Gengenwin et vous possédez totalement et depuis longtemps et la question est excellente, bien entendu.

Mais c'est aussi anticiper le débat que nous aurons sur le projet de loi sur l'alternance et sur l'apprentissage, qui portera notamment sur les moyens de l'apprentissage, les CFA, la taxe d'apprentissage. Il ne faudrait pas développer l'apprentissage et se trouver en panne de moyens, notamment pour les CFA. C'est tout à fait l'esprit de votre question. Il est vrai que, plus il y aura de contrats d'apprentissage, plus se posera le problème du financement des CFA. C'est un problème qui se pose notamment dans le cadre des régions.

M. Germain Gengenwin. Tout à fait !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je le dis moi-même.

Il y aura deux démarches : abonder et réguler.

D'abord, on abondera. Le 0,10 p. 100 actuel, qui représente 1,3 milliard de francs, sera porté en 1996 - les partenaires sociaux eux-mêmes considèrent que c'est la bonne échéance - à 0,15 p. 100. Cela permettra de passer à 1,8 milliard de francs et donc d'avoir 500 millions de francs qui permettront d'abonder les crédits CFA proprement dits.

Ensuite, on régulera. Il y a, en effet, des CFA qui ont de l'argent et d'autres qui en manquent. Il faut donc un dispositif péréquateur.

Ce dispositif sera trouvé dans le cadre du FNA. J'ai expliqué ce matin, concernant l'alternance, qu'il n'y aurait pas de collecte captive au niveau national et que

l'on ferait jouer des systèmes péréquateurs pour que l'interprofessionnel régional puisse avoir les moyens de ses ambitions. Ce sera la même chose pour l'apprentissage. Par le FNA et en passant par les fonds régionaux, nous mettrons en place un dispositif péréquisiteur grâce auquel les moyens seront non seulement abondés mais également régulés, de façon qu'il n'y ait pas des CFA disposant de moyens très larges et d'autres confrontés à des difficultés de fonctionnement particulièrement aiguës.

Je suis prêt à reprendre le problème avec vous. Nous sommes là dans un domaine très technique mais je voulais d'ores et déjà vous indiquer que l'orientation, c'est d'abonder et de réguler.

M. Germain Gengenwin. Vous créez un appareil qui absorbera tout ça !

M. le président. Nous en revenons au groupe RPR. La parole est à M. Jean-Paul Anciaux.

M. Jean-Paul Anciaux. Monsieur le ministre, l'année dernière, lors du débat budgétaire, je vous avais questionné au sujet de l'avenir des maisons de l'information sur la formation.

Ces structures locales, reconnues par la circulaire de juillet 1989, ont pour objectif d'accueillir et d'informer sur l'emploi et la formation tous les publics, d'aider, de conseiller, d'orienter et de guider les publics tout au long de leur parcours professionnel personnalisé, et, enfin, de recueillir et de formuler les besoins locaux en matière d'emploi et de formation et de les porter à la connaissance des échelons décisionnels locaux.

Face aux incertitudes concernant leur pérennité, vous m'aviez apporté les assurances nécessaires quant au maintien de leur financement pour l'année 1993 et vous m'aviez indiqué la voie pour 1994 et les années suivantes.

Ces structures devaient trouver leur place dans la réflexion du guichet unique. En effet, la rationalisation des dispositifs concourant à l'accueil, à l'information et à l'orientation en matière d'emploi et de formation professionnelle a conduit à définir un dispositif unique. L'objectif est d'aller à l'encontre des cloisonnements.

A cette fin, les MIF auraient dû être financées dans le cadre des contrats de plan Etat-région. A ce jour, seules un certain nombre de négociations ont abouti.

Est-il possible de prendre des mesures pour, d'une part, réexaminer le financement des MIF non prises en compte dans les contrats de plan Etat-région et, d'autre part, étudier le cas particulier des MIF qui ont vu leur financement diminuer en 1994 par rapport aux années précédentes.

Ces structures souples, adaptées au terrain, impliquant un grand nombre de partenaires locaux, ont démontré, par les résultats que vous connaissez, leur utilité. Aujourd'hui, il existe un réseau national inter-MIF, que j'ai l'honneur de présider, qui fédère et anime une quarantaine de structures et qui permet de confronter utilement les expériences et d'analyser les résultats. Je souhaite que vous apportiez votre soutien à ce dispositif utile, efficace et nécessaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, des MIF qui marchent, ça existe. Je les ai rencontrées grâce à vous !

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Par conséquent, je n'ai pas à être convaincu du bien-fondé d'une initiative dont j'ai eu l'occasion de constater à Mâcon le fonctionnement exemplaire.

Il est vrai que, jusqu'à présent, on a réglé le problème en ayant un peu recours à des expédients. Il est non moins vrai que, dans l'avenir, les MIF doivent normalement trouver leur place dans le cadre des contrats Etat-région. J'imagine que, dans la plupart des cas, c'est ainsi que les choses se dérouleront et je le souhaite.

Si les négociations n'aboutissent pas, je suis suffisamment attaché aux MIF et au président de leur réseau national pour aller au-devant de vous et voir comment on peut régler le problème. Soit à partir des fonds FSE objectif 3, soit d'une autre façon, je trouverai le moyen de répondre à votre attente sinon à votre inquiétude.

M. le président. La parole est à M. Denis Merville.

M. Denis Merville. Monsieur le ministre, avec un taux de chômage de 12,2 p. 100, la France connaît une crise difficile. La situation est encore pire dans mon département, notamment dans la région havraise puisque nous sommes deux points au-dessus de ce chiffre.

Dès son arrivée, le Gouvernement a pris des mesures en faveur de l'emploi, notamment un plan de relance en juin 1993, des allègements de charges en faveur des entreprises, des dispositions en faveur de la consommation des ménages en janvier dernier, ou la relance de l'apprentissage.

Une disposition de la loi quinquennale de l'automne 1993 tend plus particulièrement à faciliter le développement des emplois de service et de proximité, le chèque-service, qui entrera en vigueur dans les prochaines semaines. C'est une bonne chose, même si son application est limitée à huit heures par semaine.

Pourtant, aujourd'hui, la courbe du chômage hésite encore entre la stabilisation et l'accroissement. Les signes de redressement de notre économie sont encore timides et leur répercussion sur les créations d'emplois guère perceptible, hélas ! L'emploi doit donc rester la priorité du Gouvernement et le projet de budget que vous nous présentez, en hausse de 11 p. 100 par rapport à celui de l'an passé, l'illustre bien.

Récemment, un rapport vous a été remis, ainsi qu'à M. le Premier ministre, sur l'immense gisement d'emplois que représentent les emplois de service. Il vous propose certaines mesures de nature à favoriser leur création. Pour ma part, je crois à ces emplois si leur mise en œuvre est simple, mais ce n'est pas facile, vous l'avez dit tout à l'heure, si les procédures d'embauche ou de réinsertion sont facilitées à l'extrême, les charges sociales allégées et s'il y a des avantages fiscaux pour ceux qui les créent.

Dans le projet de loi de finances que nous examinons, le Gouvernement nous propose des mesures aptes à exploiter cette filière d'emplois. C'est bien ! Néanmoins, il faudra sans doute aller plus loin. Vous n'ignorez pas, en effet, que le progrès technique et les exigences de la productivité, notamment, contribuent à supprimer des emplois. Nous l'avons vu dans mon département encore ces dernières années. Il y a quelques mois, le Gouvernement avait évoqué les emplois possibles dans les stations-services, les postes de péage d'autoroute, les immeubles, les associations culturelles, sportives, d'environnement, bref, dans des secteurs non soumis à la concurrence.

Ma question est double. L'extension du chèque-service est-elle envisageable, notamment au-delà de sa limite actuelle de huit heures ? Par ailleurs, où sommes-nous dans la mise en œuvre des autres mesures que j'évoquais à l'instant ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, vous m'avez posé une question « grand angle » en évoquant un certain nombre de démarches complémentaires les unes des autres qui concourent à la promotion de l'emploi, qu'il s'agisse de l'accès au secteur marchand, de la réduction des charges qui pèsent sur le travail ou d'autres mesures qu'on trouve dans le budget, mais vous avez plus particulièrement ciblé les emplois de service.

Pourra-t-on aller un jour au-delà de huit heures, me demandez-vous. Ai-je d'autres moyens de développer l'emploi sur le terrain des services ?

Je commencerai par répondre à la seconde partie de la question. Développer l'emploi dans les services, dans le secteur marchand, je n'imagine pas que cela puisse passer par une autre voie que celle de la concertation, de la négociation, du contrat, de la convention. Je n'imagine pas qu'on puisse régler le problème par directives ou instructions. Ou alors, on n'est plus dans le secteur marchand, on n'est plus en économie de marché. Je me suis donc attaché à favoriser la conclusion de conventions avec des branches ou avec des entreprises, très grandes, grandes, moyennes et parfois plus petites.

Mais ces conventions, aujourd'hui au nombre d'une trentaine, représentent un objectif contrôlé de 56 000 emplois de service à temps plein, dont l'échéance est fixée à la fin de l'année 1995, ce qui n'est tout de même pas négligeable. Ces emplois concernent des secteurs aussi variés que la grande distribution, les transports privés, le logement privé. Bref, il y a une démarche de concertation.

S'agissant du chèque-service, à propos duquel j'ai rappelé tous les obstacles que nous avons dû franchir pour aboutir à sa diffusion le 1^{er} décembre, il est limité à huit heures. Pourquoi ? Tout simplement, parce que, comme j'ai eu l'occasion de le dire à M. Claude Goasguen ce matin, la législation française impose, compte tenu de la transposition dans notre droit interne d'une directive européenne, l'établissement d'un contrat de travail au-delà de cette durée. Et comme nous voulions un dispositif simple, nous avons retenu cette limite de huit heures. Tel était d'ailleurs le souhait des partenaires sociaux qui ont accepté le principe du chèque-service - et c'était loin d'être acquis d'avance.

Cela dit, rien n'est immuable. On peut très bien imaginer que, si les résultats sont conformes à ceux que j'espère, la législation évolue, ou que la négociation nous conduise à assouplir le dispositif.

Au reste, la France n'est pas le seul pays à attendre les résultats de la mise en place du chèque-service ; plusieurs pays de l'Union européenne sont impatients de les connaître, pour instituer chez eux un tel mécanisme. Ce consensus européen devrait donc nous permettre d'accélérer l'assouplissement de ce dispositif.

M. le président. La parole est à Mme Thérèse Aillaud.

Mme Thérèse Aillaud. Les demandeurs d'emploi, qui sont dans une situation économique, financière et morale très difficile, sont appelés, pour répondre à certaines offres, à se déplacer parfois loin de leur zone d'habitation ; et ces déplacements sont fréquents lorsque l'embauche est soumise à des entretiens préalables, ce qui

est le cas notamment pour les cadres. Or l'ANPE ne rembourse qu'un déplacement par mois, ce qui me paraît très nettement insuffisant.

Monsieur le ministre, envisagez-vous de prendre des mesures afin que les frais de déplacement des demandeurs d'emploi, notamment de ceux qui sont en fin de droits, soient mieux pris en compte ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Madame le député, je rappelle, pour que nul ne l'ignore, que les demandeurs d'emploi bénéficient d'un certain nombre d'aides dans leur démarche en vue de trouver une nouvel emploi : bons de transport gratuits à échanger contre des billets SNCF ; indemnités pour les déplacements entre quinze et cent kilomètres ; aide forfaitaire au déplacement quotidien de 200 à 400 francs par mois pendant trois mois pour les chômeurs de longue durée en cas de retour à l'emploi ; aide au déménagement de 5 000 à 7 000 francs pour ceux qui acceptent un emploi éloigné de leur domicile, et ce dans le cadre d'un contrat de douze mois ; facilités mises en place par l'ANPE, telles que le Minitel, le téléphone, les photocopies. A cela s'ajoutent les clubs de recherche d'emploi qui se sont largement multipliés ces derniers temps, à l'initiative du directeur général de l'Agence.

Peut-on aller plus loin ? Je n'ai pas, je le dis très honnêtement, d'éléments de réponse immédiats à vous fournir. En revanche, je peux examiner avec l'ANPE ce qui peut être fait en la matière, notamment pour les chômeurs en fin de droits.

M. le président. La parole est à M. Henri Cuq.

M. Henri Cuq. Monsieur le ministre, je voudrais vous faire part d'un problème qui concerne la vie quotidienne de centaines, voire de milliers, pour ne pas dire de dizaines de milliers de jeunes qui essaient parfois de « se récupérer », si j'ose dire, par l'intermédiaire de la formation en alternance.

Lorsque ces jeunes décident de s'inscrire au mois de juin dans l'école de leur choix, il leur est demandé de trouver une entreprise d'accueil pour y suivre le stage qui leur permettra de répondre aux conditions de l'alternance. Or, comme nous le constatons de plus en plus fréquemment dans nos permanences, ces jeunes éprouvent les plus grandes difficultés pour trouver une entreprise d'accueil, et quand ils n'en trouvent pas, ils sont refusés par l'école à la rentrée.

Quelles solutions envisagez-vous, monsieur le ministre, pour que ces jeunes puissent trouver plus facilement les stages qui leur sont nécessaires ?

Ne serait-il pas possible de prévoir dans le texte en préparation sur la formation professionnelle, que les écoles de formation doivent communiquer aux élèves une liste d'entreprises susceptibles de les accueillir - ce qui est rarement le cas - ou qu'elles fournissent elles-mêmes le stage ?

Il s'agit là d'un vrai problème, car nous rencontrons de plus en plus fréquemment dans nos permanences des gamins - je crois que mon âge m'autorise à utiliser ce terme - qui sont désespérés, car ils ne trouvent malheureusement pas de stage alors qu'ils se sont inscrits dans un établissement.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, la mise en place d'un contrat d'alternance exige l'engagement de plusieurs acteurs : le jeune, l'entreprise, l'école, l'organisme collecteur et l'organisme de formation.

L'obstacle dont vous faites état - la difficulté pour les jeunes de trouver une entreprise d'accueil - n'est pas le moindre à surmonter. Il faut aider ces jeunes, dites-vous. Mais comment ?

Ma réponse à votre question comportera deux volets.

Premièrement, il faut une interactivité réelle entre l'école et l'entreprise. A cet égard, tout y pousse dans la loi quinquennale, et tout y poussera dans le texte relatif à la formation : l'école devra fournir le stage et, parallèlement, assurer un contrôle pédagogique.

Deuxièmement, il est nécessaire de rapprocher aussi concrètement que possible l'ANPE - qui a vocation à rechercher les offres d'emploi et non à se disperser dans des activités l'éloignant de sa responsabilité fondamentale -, du réseau d'accueil des jeunes, de telle façon que l'Agence communique les offres et que le réseau d'accueil permette une meilleure connaissance du profil du jeune, de ses aspirations et de ses capacités.

Si nous essayons aujourd'hui d'alléger l'ANPE de certaines responsabilités, notamment de celles qui devront être demain assumées par l'UNEDIC et par les ASSE-DIC, c'est pour qu'elle soit plus disponible et plus efficace. Et si, parallèlement, nous nous attachons, comme je l'ai dit à M. Galley, à renforcer le réseau d'accueil des jeunes, notamment l'« espace Jeunes », c'est pour permettre une prise en compte très personnalisée des jeunes.

Il faut donc, d'une part, une interactivité réelle entre l'école et l'entreprise, - interactivité qui, bien que définie par la loi, suppose aussi la bonne volonté des acteurs concernés - et, d'autre part, un rapprochement entre l'ANPE et le réseau d'accueil. Ce n'est que de cette façon que les choses s'amélioreront, à condition toutefois - et je me permets ce bémol - qu'on n'incite pas les organismes de formation à développer une politique commerciale très agressive, au risque de « déqualifier » les contrats d'alternance.

Les contrats d'alternance doivent répondre à un besoin réel de l'entreprise. Il ne faudrait pas que s'opère une espèce de *diminutio capitis* par le biais de contrats d'alternance qui ne seraient rien d'autre qu'une formule d'accueil d'une main-d'œuvre sous-payée.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Claude Beauchaud, pour une seconde question.

M. Jean-Claude Beauchaud. Monsieur le ministre, faute d'effectifs suffisants, les services extérieurs du travail, devenus services déconcentrés, connaissent des dysfonctionnements de plus en plus importants. Faute d'effectifs suffisants, les agents du ministère du travail n'arrivent plus à faire face à l'accroissement de leurs tâches, en raison de la multiplication des nouvelles mesures emploi-formation et de la complexité croissante de la législation du travail, avec l'application de la loi quinquennale. Ils accumulent des retards considérables dans le traitement des dossiers et n'ont pas les moyens d'exercer correctement leurs missions d'information ou de contrôle de la législation du travail.

C'est ainsi que plus des deux tiers des appels téléphoniques n'aboutissent pas car les services sont saturés ; que le remboursement aux entreprises des allocations de chômage partiel s'effectue dans certains cas avec huit

mois de retard - pour les PME en difficultés cela peut accélérer leur dépôt de bilan ; que le versement aux salariés des aides compensant des diminutions de salaires en cas de reclassement peuvent accuser plus de six mois de retard ; que les demandeurs d'aide à la création d'entreprise ne sont plus reçus individuellement et, enfin, que l'aide forfaitaire est attribuée sans une vérification sérieuse du projet.

Dans les sections d'inspection du travail, en raison du manque de contrôleurs et de secrétaires, les inspecteurs doivent assurer toutes sortes de tâches administratives, ce qui réduit le temps consacré aux visites en entreprise.

En raison de cette situation, les personnels ont fait grève le 21 juin dernier et, depuis plus de quatre mois, les agents d'une vingtaine de départements ne transmettent plus les statistiques emploi-formation à leur hiérarchie.

Comment se fait-il, monsieur le ministre, que, face à une telle situation, votre budget ne prévoie ni moyens supplémentaires ni augmentation d'effectifs ?

Doit-on considérer que l'utilisation de 500 CES dans les services déconcentrés du travail constitue votre seule réponse pour faire face à l'augmentation de la charge de travail ? A ce propos, pouvez-vous nous expliquer comment des services déconcentrés de la fonction publique d'Etat peuvent embaucher des CES, contrairement à la législation ?

Comment pouvez-vous envisager sérieusement que la formation de 50 apprentis soit assurée par des services complètement saturés ? Ou bien s'agit-il de main-d'œuvre à bon compte ?

Comment comptez-vous remédier à cette situation urgente ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, si vous pouviez être témoin de l'engagement qui est le mien et du combat que je mène pour renforcer les moyens de mon ministère, vous m'auriez peut-être posé cette question, mais en faisant part de l'expression de votre reconnaissance pour mon action.

Vous me rétorquerez : tout cela, c'est bien gentil, mais il n'y a que le résultat qui compte ! Aussi, je tiens à vous apporter un certain nombre de précisions.

Premièrement, pour la deuxième année consécutive et à ma demande, le ministère du travail a été exonéré du gel de ses effectifs.

Deuxièmement, j'ai obtenu la création d'un certain nombre d'emplois complémentaires : 49 emplois découlant de la réforme des services régionaux, dont 22 gagés, et 50 emplois de catégorie C.

Troisièmement, je confirme que, en raison de la fusion des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, sept ou huit regroupements immobiliers seront opérés en 1995.

Quant aux CES dont vous avez parlé, il n'y en a pas dans les services mêmes du ministère. Mais je veux bien admettre qu'on en trouve ici ou là, dans des associations dites de « supports ». En revanche, le ministère emploie dès cette année une cinquantaine d'apprentis : j'essaie de donner le bon exemple, puisque le Gouvernement veut étendre l'apprentissage à la fonction publique.

Ajouterai-je enfin que, pour ce qui est des moyens de travail, notamment des moyens informatiques, nous avons fait et nous continuons de faire un effort important, qui se traduit par la mise à disposition de crédits *ad hoc*.

Cet ensemble de dispositions fait que la situation est moins préoccupante qu'elle aurait pu l'être. Mais ce n'est pas pour autant que je m'en satisfais, et je continuerai donc à me battre.

M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Monsieur le ministre, ma question rejoint celle de mon collègue Beauchaud. Elle concerne les moyens alloués à l'ANPE pour poursuivre les objectifs que vous lui avez assignés.

Certes, la subvention de l'ANPE augmente de 308 millions de francs, mais cette hausse, qui doit servir notamment à financer la création de 306 emplois, permettra tout juste de compenser la suppression des postes liés au CFI et de consolider les 185 emplois gagés par le ministère du travail. Le nombre d'emplois permanents de l'ANPE demeure donc à peu près constant, sachant que 60 emplois seront dégagés pour les nouveaux espaces Jeunes.

En vérité, l'ANPE ne bénéficiera pas de moyens humains supplémentaires, alors que ses effectifs sont loin de permettre de répondre aux besoins, compte tenu de l'augmentation constante du nombre des demandeurs d'emploi, notamment des chômeurs de longue durée.

L'Agence n'arrivant plus à assurer sa mission dans des conditions satisfaisantes, il s'ensuit, comme le soulignait mon collègue Beauchaud, des recrutements de personnels à statut précaire, puisqu'aux 15 312 emplois permanents de l'ANPE s'ajoutent 2 000 contrats emploi-solidarité - dont 1 000 CES supplémentaires sur 1994 et 1995 - , et un nombre important d'agents temporaires qui effectuent les mêmes tâches d'accueil et de prospection.

Cette situation entraîne une dégradation constante des services rendus aux demandeurs d'emploi : les entretiens sont de plus en plus courts et ne permettent pas de faire des évaluations ou diagnostics de formation sérieux.

Une telle dégradation du traitement du chômage ne peut qu'aller dans le sens d'un renforcement de l'exclusion.

Dans ces conditions, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que l'ANPE, dépouillée de sa mission d'accueil et diminuée dans sa capacité de prospection, évolue de manière implicite vers une certaine inefficacité, totalement incompatible avec sa mission de service public et les objectifs qui lui sont assignés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, à l'instar de ce que j'ai fait tout à l'heure en répondant à une question sur l'AFPA, je répondrai à propos de l'ANPE en évoquant le contrat de progrès. Ce contrat, qui a été réfléchi, débattu, négocié et acté, constitue, à mes yeux, non seulement un motif de satisfaction, mais aussi un cadre d'action pour l'ensemble des acteurs de l'ANPE.

Je tiens à le souligner, l'ANPE fait preuve d'une efficacité de plus en plus grande et de mieux en mieux reconnue. En effet, si nous notons une progression de 40 p. 100 des offres d'emploi depuis le début de l'année, c'est bien sûr dû à l'amélioration de la conjoncture économique, mais aussi, à n'en pas douter, à la capacité de l'ANPE à gérer une part de marché plus large.

Pour répondre plus précisément à votre question, monsieur Cathala, je ferai trois observations.

Premièrement, aux 306 emplois qui ont pu être créés grâce à l'augmentation des crédits de l'ANPE de 5 p. 100 au lieu de 2 p. 100 comme le budget de l'Etat, il convient d'ajouter les 120 agents de l'ANPE qui sont

délégués aujourd'hui dans le réseau d'accueil des missions locales et les 180 agents qui le seront demain, et qui sont payés par l'Etat hors budget ANPE.

Deuxièmement, à l'initiative du directeur général et de son équipe, une redistribution plus adéquate des forces, notamment humaines, de l'ANPE a été entreprise.

Troisièmement, un effort de démultiplication et de dynamisation de l'ANPE dans son ensemble est réalisé. Cela passe notamment par les clubs de chercheurs d'emplois.

Dans le cadre du possible défini par le contrat de progrès, l'ANPE a une capacité d'efficacité qui me semble aujourd'hui tout à fait opportune.

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. L'importance du rôle joué par le conseiller du salarié n'est plus à démontrer. Après trois années de fonctionnement, le dispositif est entré dans les mœurs et fait aujourd'hui l'unanimité.

M. Gilson, représentant de la CGPME, qui, à l'origine, était hostile au dispositif, vient de reconnaître que ses craintes se sont estompées face à des conseillers compétents qui, sous la tutelle de la préfecture, adoptent généralement un comportement correct.

Ainsi, 2 600 conseillers assistent des salariés confrontés au licenciement lors de l'entretien préalable avec leur chef d'entreprise, précisément là où il n'y a pas de représentation des salariés : dans les PME. Ils ont effectué 29 000 interventions de juillet 1992 à juillet 1993.

Ces conseillers ont un rôle social indéniable : ils permettent aux salariés de faire respecter leurs droits et même, dans certains cas, d'éviter des licenciements. Mais ils sont de plus en plus submergés de demandes qu'ils ne peuvent pas toujours satisfaire.

Les listes de conseillers ne sont pas mises à jour régulièrement par l'administration et les intéressés subissent de plus en plus de retards quant au remboursement de leurs frais de mission.

Pourquoi, pour la deuxième année consécutive, la dotation destinée au conseiller du salarié sera-t-elle réduite de 30 p. 100, ce qui fera que celle-ci aura été divisée par deux au cours des deux dernières années ?

Comment pouvez-vous expliquer cette contradiction flagrante ? Ne pensez-vous pas que les moyens alloués aux conseillers devraient être accrus et que les conditions de leur intervention devraient être améliorées, par exemple grâce à l'augmentation de leur contingent d'heures et au remboursement de leurs frais réels ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le président, je mettrai moins de deux minutes à répondre à M. Berson. Je ne lui répondrai cependant pas de façon elliptique.

Tout d'abord, j'insisterai à mon tour sur l'action positive, reconnue par l'ensemble des partenaires sociaux, des conseillers du salarié, notamment dans les petites entreprises, où leur action se développe.

Ensuite, je dirai quelques phrases, les premières pour un constat, les autres pour un engagement.

Pour ce qui est du constat, je rappelle que la ligne de dotation budgétaire concernée avait été, reconnaissez-le avec moi, monsieur Berson, surestimée, et donc surdotée. De ce fait, il est logique qu'une contraction ait été opérée.

J'en viens à l'engagement. Puisque nous croyons au dispositif, nous allons l'améliorer, dans le cadre du groupe de travail que le Premier ministre m'a demandé

de mettre en place avec les syndicats. Nous trouverons les moyens de faire en sorte que les conseillers du salarié puissent normalement assumer leurs tâches, dont je reconnais, une fois de plus, le bien-fondé.

M. le président. Nous en revenons au groupe de l'UDF.

La parole est à M. Serge Roques.

M. Serge Roques. Monsieur le ministre, par rapport à celles des autres pays développés et à croissance égale, la société française génère moins d'emplois dans les PME-PMI et dans le secteur des services. Les causes de cette moindre performance sont sans doute connues pour ce qui concerne les PME-PMI, mais elles paraissent plus obscures pour le secteur des services. Pourtant, en ce dernier domaine, les besoins non satisfaits sont immenses.

De l'aide à la famille, à celle que l'on doit apporter aux enfants, aux personnes âgées et aux handicapés, de la sécurité des personnes et des biens aux secours à garantir en cas d'urgence, de l'encadrement sportif ou culturel de toute notre jeunesse à l'entretien de l'espace et du patrimoine, de la coopération internationale à la solidarité nationale, que de tâches à accomplir ! Mais comment les financer ? Peut-être pourrait-on y consacrer une partie des crédits destinés à des formations peu performantes sur le marché du travail. Ne pourrait-on également envisager d'accorder aux associations et aux particuliers, mais aussi aux collectivités et aux administrations qui créeraient des emplois de service, le même type d'allègements de charges que ceux consentis aux PME-PMI ?

En tout cas, l'essor des activités de service est l'une des deux clés qui nous permettra, avec le développement des PME-PMI, de gagner la bataille de l'emploi. Je me permets donc, monsieur le ministre, de vous demander de nous rappeler les principales mesures que vous comptez prendre pour développer ces activités dans notre pays ? (*Appaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, nous avons cet après-midi et à plusieurs reprises évoqué les emplois de services - il y a différentes familles parmi ces emplois.

On en trouve notamment dans la fonction publique. Je voudrais d'ailleurs déplorer que, dans un souci de productivité, on ait depuis un certain nombre d'années tué des emplois de service que l'on aurait dû au contraire protéger, tels que ceux des poinçonneurs du métro. Mais quand on manque de perspectives et qu'ensuite on fait de la productivité de rattrapage, on aboutit, même dans le secteur public, à ce genre de situation.

Il y a aussi des emplois de service dans le secteur marchand. Dans ce secteur, on est tenu de respecter la voie de la concertation : il n'y a pas de dispositions imposant le recours à des caddistes ou à des pompistes. Quoi qu'il en soit, je ne crois personnellement absolument pas à une approche autoritaire.

En conséquence, il faut développer les partenariats aboutissant à des conventions et à des engagements. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait pour ce qui concerne la trentaine de conventions que j'ai évoquée tout à l'heure.

Je rappelle au passage que des emplois de service n'ont rien à voir avec les « petits boulots », notion que j'exclus totalement. D'ailleurs, si j'ai tenu à ce que le chèque-service soit distribué par les banques, c'est pour éradiquer la notion de petit boulot à bon compte.

Enfin, il y a les services à la personne : l'aide aux personnes âgées, l'accueil du petit enfant, l'accompagnement scolaire, par exemple. En ce domaine deux mesures s'appliquent.

Il s'agit d'abord d'une mesure d'exonération, pour laquelle le plafond est passé de 26 000 à 90 000 francs, c'est-à-dire que l'exonération passe quant à elle de 13 000 à 45 000 francs.

Il s'agit ensuite du chèque-service, concernant des emplois à temps partiel.

Les associations peuvent-elles jouer un rôle ? Assurément ! Nous sommes en train de signer, notamment avec l'UNIOFSS, des conventions qui permettent, tout en maintenant l'aide à la personne à domicile, de promouvoir les métiers de service eux-mêmes, notamment en favorisant leur professionnalisation. Si ce ne sont pas de petits boulots, ils doivent être alors gratifiants. Ils peuvent être, ils doivent être des métiers d'avenir et, dans cette perspective, les systèmes de formation doivent intégrer la préparation à ces métiers.

Je termine en précisant que, lorsque j'ai dit tout à l'heure que, avec les exonérations, il fallait aller le plus loin et le plus vite possible, je pensais à l'ensemble des emplois de service.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Descamps.

M. Jean-Jacques Descamps. Monsieur le ministre, je vous ai dit, lors de votre audition par la commission des finances, combien j'avais trouvé efficace votre action pour répartir au mieux le budget dont vous disposiez entre le traitement social du chômage, l'aide aux entreprises, le fonctionnement d'une ANPE renouée et la formation professionnelle.

Ma question portera sur deux points.

En premier lieu, s'agissant du fonctionnement de votre administration, j'apprécie, et je pense que nous sommes nombreux dans ce cas, les efforts de rénovation menés par le directeur général de l'ANPE pour moderniser celle-ci. Mais nous souhaiterions que l'on aille plus vite et plus loin, en essayant de rendre plus cohérentes les actions de tous ceux qui contribuent à la réduction du chômage : l'ANPE, bien sûr, mais aussi l'AFPA et l'UNEDIC, qui, si je puis dire, « rémunère » les chômeurs.

Pourquoi est-il si long de traduire dans les faits ce que dicte une certaine forme de bon sens en mettant l'ensemble de ces administrations sous une même direction, animée d'un même souci d'efficacité, fournissant des résultats chiffrés en nombre de chômeurs réinsérés mais aussi en valeur d'indemnités économisées ?

De même, comment rendre votre administration déconcentrée plus soucieuse de créations et de maintiens d'emplois que de contrôles tatillons ?

Comment faire pour que vos fonctionnaires cherchent à aider les entreprises plutôt qu'à les considérer trop souvent comme de présumées fraudeuses ?

Comment faire pour que, lorsqu'on appelle vos services, on ne soit pas parfois reçu, si l'on est entrepreneur, comme un intrus, ou, si l'on est député, comme un empêchement d'appliquer les textes alors que l'on intervient pour résoudre des cas difficiles ?

M. Germain Gengenwin. Très bonne question !

M. Jean-Jacques Descamps. Comment faire pour que vos fonctionnaires soient d'abord des défenseurs des entrepreneurs ?

Je vous ai écrit en vous citant des exemples pris dans mon département. Je n'y reviendrai pas ici, mais ils sont criants.

Le second point que je voudrais aborder touche à un problème de fond.

Nous sommes tous très étonnés devant l'extrême complexité des dispositifs successifs que votre administration doit faire appliquer ou respecter. Il existe, paraît-il, une centaine de formes d'aides à l'emploi, pour les entrepreneurs publics, privés, ruraux, urbains, pour les petits et grands personnels, pour les sociétés.

Dans ces conditions, que pensez-vous de la proposition de M. Giscard d'Estaing de supprimer une grande partie de ces aides pour les remplacer par une réduction forte et généralisée des charges patronales pesant sur les plus bas salaires ? Quelqu'un dans votre administration est-il en train d'étudier cette proposition ? Dans ma circonscription, je constate, sans vouloir la considérer comme la seule solution, qu'elle semble intéresser et recueillir un large assentiment, en tout cas dans son principe.

Avons-nous une petite chance de voir votre administration travailler là-dessus pour aboutir rapidement à quelque chose de concret ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, je voudrais d'abord me porter témoin, devant ses plus hauts représentants, que mon administration travaille beaucoup, dans le cadre des orientations données par le ministre. Ces orientations, qui sont politiques, recourent les vôtres.

S'agissant du fonctionnement de cette administration, je vous précise, d'une part, que le regroupement des directions régionales est de nature à coordonner l'ensemble des démarches concernant le travail, l'emploi et la formation dans le cadre régional. Cette mesure est difficile à mettre en place, mais ce sera le cas d'ici à la fin de l'année. Elle aura indiscutablement des effets sur la lisibilité et l'efficacité de l'ensemble des services du ministère.

D'autre part, vous avez évoqué le rapprochement de ces « bras séculiers » que sont l'ANPE, l'AFPA et l'UNEDIC. Ce rapprochement ne peut concerner l'UNEDIC car celle-ci, je le rappelle, est un organisme paritaire : le ministre a une autorité sur l'ANPE et sur l'AFPA, mais il n'est que partenaire de l'UNEDIC. Personnellement, je suis pour le respect de cette démarche partenariale car elle est un élément essentiel de la négociation globale.

Cependant, j'ai ouvert le jeu en créant le conseil d'orientation et de surveillance. Cette initiative a été actée dans l'accord du 23 juillet 1993 conclu avec l'UNEDIC au terme de quarante-deux ou quarante-trois heures de négociation et elle est aujourd'hui intégrée dans la loi quinquennale. Ce conseil que le ministre préside *ès* qualités, regroupe les représentants des services du ministère, les représentants de l'UNEDIC et le directeur général de l'ANPE.

Par ailleurs, j'ai fait un rapport au Parlement, d'ailleurs à sa demande, notamment sur le rapprochement entre l'UNEDIC et l'ANPE. Je serai très ouvert aux suggestions que le Parlement voudra bien m'adresser. Je les attends et je souhaite qu'elles soient matière à concertation et à progrès complémentaires.

Quant à votre seconde question, j'y ai déjà répondu car, ce matin, M. Goasguen m'avait interrogé en des termes identiques. Je répète donc que j'avais fait part de ma réaction, à sa demande, au Président Giscard d'Estaing.

Quant à l'objectif de simplification et de ciblage sur les emplois les plus modestes, les plus fragiles, par un système d'exonération unique et substantielle. Je dis oui. Cela dit, la proposition, qui a le mérite d'exister, soulève en sa forme actuelle, des difficultés de trois ordres.

Premièrement, en ce qui concerne le niveau des exonérations, il arrive un moment où la négociation est indispensable, puisque les partenaires sociaux sont concernés.

Deuxièmement, le support, fût-il partiel, de la compensation par la TVA, me semble comporter le risque d'une atteinte à la capacité de consommation des ménages, et cela surtout – c'est ma troisième observation – si l'on considère le décalage entre un salaire de 7 500 francs, avec des charges à hauteur de 20 p. 100, et un salaire de 7 501 francs, avec des charges à hauteur de 40 p. 100. La marge est très grande et l'on risque de créer une véritable trappe à bas salaires. Si l'on cherche à lisser cet effet de seuil, il en coûtera beaucoup de TVA !

Ces observations me semblent justifier une réflexion complémentaire à propos d'une orientation qu'au demeurant je considère comme bonne.

M. le président. La parole est à M. André Droitcourt.

M. André Droitcourt. Monsieur le ministre, je me permets d'attirer votre bienveillante attention sur les perspectives de développement du dispositif des contrats emploi-solidarité consolidés, créés par la loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation du RMI et modifiée par la loi du 20 décembre 1993.

Les CES consolidés, destinés aux publics très prioritaires visés par les contrats emploi-solidarité, ne connaissent pas encore, malgré des débuts encourageants dans certains départements, dont celui de la Meuse, un développement important. Pourtant, ils peuvent jouer un rôle unique en faveur d'une réinsertion durable. Ainsi, un chômeur de longue durée, à l'issue de l'expiration d'un CES, peut obtenir, grâce à ce dispositif, un emploi durant cinq années financé par l'Etat à hauteur de trente heures par semaine. Cette formule constitue, notamment pour les personnes âgées d'au moins cinquante-cinq ans, un accompagnement très sécurisant jusqu'à l'âge de la retraite.

Il me semble toutefois que ces CES consolidés connaîtraient une montée en charge plus rapide si l'Etat renforçait encore son aide par le biais d'une exonération plus large des cotisations patronales au titre de l'assurance chômage et de la retraite complémentaire. Ce coup de pouce serait extrêmement apprécié de bon nombre d'employeurs potentiels des personnes employées sous CES consolidés, notamment par de petites communes rurales de la Meuse, très engagées dans cette voie de solidarité.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, exposer la position du Gouvernement sur cette question ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. En vous exposant la position du Gouvernement, je crois, monsieur le député, que je vais vous donner satisfaction.

Dans le cadre du plan complémentaire de lutte contre l'exclusion, deux mesures sont prévues. La première vise le secteur marchand : il s'agit de la possibilité d'accueillir des RMistes au chômage depuis deux ans dans le cadre d'un contrat qui permet à l'entreprise qui accueille ces personnes très fragilisées, et qui fait donc un geste de caractère civique, de bénéficier de l'exonération pendant douze mois ainsi que du transfert de la prime liée au RMI, soit 1 850 francs.

La seconde mesure concerne le secteur non-marchand. Les CES consolidés s'étaient sur cinq ans. De 18 000 à 20 000 seront affectés en 1994 et 20 000 sont prévus dans le projet de budget de 1995. L'exonération est dégressive: elle diminue d'année en année, de 60 à 20 p. 100.

Ces contrats consolidés vont bénéficier de deux dispositions. La première est le décontingement. Quoique leur nombre soit fixé à 20 000 dans le budget, il en sera, s'il le faut, financé 10 000 de plus ou 15 000. Parallèlement, l'aide de l'Etat, sous la forme de la prise en charge de l'exonération, sera renforcée de 10 p. 100. L'exonération, jusque-là dégressive de 60 à 20 p. 100, passera donc de 70 à 30 p. 100 et même de 80 à 40 p. 100 pour certains secteurs en difficulté, avec possibilité pour le département de contribuer en plus à hauteur de 10 p. 100; c'est dire qu'il y aura là une prise en charge quasiment totale.

Ces deux mesures auront leur efficacité, l'une dans le secteur marchand, l'autre dans le secteur non marchand, et vont constituer deux éléments du volet de lutte contre l'exclusion et je voudrais qu'on les considère comme inséparables du volet du combat pour l'emploi.

M. le président. Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

M. Jean-Yves Chamard. Monsieur le président, monsieur le ministre, pour favoriser l'emploi, outre l'élan maximum qu'on doit donner à la croissance, il faut simultanément agir sur un certain nombre de leviers qui, je crois, font l'objet d'un assez large consensus. D'abord, il faut développer la formation en alternance. C'est fait en partie, et la loi quinquennale va amplifier ces résultats.

Ensuite, il faut aménager le temps de travail. Après un débat qui nous a beaucoup occupés, vous le savez, lors de la discussion de cette même loi, nous avons réellement progressé, et l'on voit chaque jour des entreprises signant avec leurs salariés des conventions en ce sens.

En outre, il faut développer les emplois de service. Le chèque-service va être utilisable très bientôt. Les déductions fiscales que nous votons dans ce budget vont dans ce sens.

Enfin, il faut lutter contre l'exclusion. Vous venez à l'instant même de rappeler les mesures prises à cet effet.

Puis, et c'est l'objet de ma question, il faut modifier le financement de la protection sociale. La première étape, en cours, est le financement par le budget de l'Etat des prestations familiales, soit 10 milliards dans le budget cette année. Le problème majeur - et je l'ai évoqué sous un gouvernement précédent - est le financement de l'assurance maladie, 500 milliards. Le débat est largement ouvert. Le rapport Maarek, qui vient de sortir fait des propositions assez fortes et intéressantes. Le rapport de Foucault va sortir.

Deux questions se posent, et vous les avez évoquées à l'instant: d'abord, comment financera-t-on? Parce qu'il ne faut pas raconter aux Français qu'on va enlever sans les remplacer 500 milliards de prélèvement! Vous avez laissé entendre que, pour l'instant, vous préféreriez que cette somme soit inscrite dans le budget. Mais 100 milliards, ce n'est pas trouvable de cette façon, *a fortiori* 500. La contrepartie, ce sera un peu de tout, de la CSG, de la TVA, de la contribution santé, qui est une CSG élargie - selon la proposition du rapport Maarek - des taxes diverses.

Ma question ne porte pas sur ce premier point, bien qu'il soit essentiel, mais sur le fait de savoir qui doit bénéficier par priorité des allègements? Ne parlons pas des 500 milliards. Partons de 50, pour la première année, et c'est déjà considérable. Ces 50 milliards peuvent être utilisés en faveur d'une baisse uniforme des taux de cotisation. C'est la position du CNPF. Ils peuvent servir pour des abattements à la base ce qui signifie une baisse des taux d'autant plus forte que le salaire est bas. C'est la position du rapport Brunhes. Enfin, les 50 milliards peuvent bénéficier à des publics ciblés, aux titulaires d'emploi à faible valeur ajoutée - c'était la proposition de M. Giscard d'Estaing - aux jeunes en difficulté ou à quelques autres.

Monsieur le ministre, de ces trois possibilités, laquelle, selon vous, est la meilleure?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, je vous remercie de ne pas m'avoir posé la première question: par quoi compense-t-on? Le débat est ouvert. Il mérite de le rester.

Deuxième question, qui doit bénéficier en priorité de la mesure? Réponse immédiate, sans hésitation aucune: à l'évidence, les titulaires des emplois les plus modestes.

M. Jean-Yves Chamard. Très bien!

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. C'est tout à fait clair dans mon esprit, parce que les emplois les plus modestes sont les plus exposés.

Non pas que je considère qu'en allégeant les charges qui pèsent sur les salaires les plus modestes, on va éradiquer le problème des délocalisations industrielles. Ce n'est pas du tout cela. Mais on va donner une prime à l'arbitrage en faveur des hommes plutôt qu'en fonction des machines et donc apporter cette dimension humaine qui doit être privilégiée lorsqu'il faut répondre à une offensive de la productivité. C'est donc tout à fait clair.

J'ajoute une deuxième raison. Il faut savoir que si, par exemple, nous avons choisi d'exonérer des 5,4 p. 100 de cotisations d'allocations familiales les mille premiers francs de tous les salaires, cela aurait représenté une charge de 40 milliards qui n'aurait entraîné aucun effet positif sur l'emploi. Si l'exonération avait joué sur les 2 000 premiers francs, la charge aurait été de 80 milliards, toujours sans le moindre effet sur l'emploi.

A partir du moment où nous visons un effet sur l'emploi et où nous voulons que cet effet bénéficie à ceux qui sont les plus exposés, il ne fait pas l'ombre d'un doute que les bénéficiaires doivent être indiscutablement, quoi qu'en pensent X, Y ou Z, ceux qui occupent les emplois les plus modestes.

M. Jean-Yves Chamard. Je suis tout à fait d'accord avec vous!

M. le président. La parole est à M. Etienne Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre, je reviens sur un problème à propos duquel j'ai déjà eu un échange avec votre collègue Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, je veux parler de l'extension des contrats emploi solidarité aux associations familiales.

En effet, depuis de nombreuses années, certaines de ces associations mettaient des jeunes filles sous contrat emploi solidarité à la disposition de familles modestes qui ne pouvaient financièrement assumer la charge de ces emplois familiaux. Les associations familiales présentaient

de surcroît l'avantage de donner à ces jeunes filles une formation pratique et de les aider à se réinsérer ou à s'insérer dans la vie active. Beaucoup de ces dernières ont ainsi retrouvé un équilibre grâce à un environnement humain stable au sein duquel elles ont pu reprendre confiance et se prendre en charge.

D'une manière globale, donc, les résultats ont été très positifs. De surcroît, grâce à la formation acquise la plupart de ces jeunes filles ont, à l'expiration de tels contrats, trouvé soit un emploi à plein temps, soit une formation complémentaire rémunérée dans des familles, dans des collectivités locales, dans l'hôtellerie ou encore dans des structures d'accueil pour la petite enfance. Or les contrats sont maintenant dénoncés car le nouvel article L. 322-4-7 du code du travail dispose qu'ils doivent être conclus pour le développement d'activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits. C'est là que le bât blesse car il n'est pas précisé de façon explicite que ces contrats puissent s'appliquer à des emplois familiaux.

Monsieur le ministre, pourquoi ne pas continuer à encourager des actions qui ont fait leur preuve ?

M. Jean-Yves Chaniard. Vous avez raison !

M. Etienne Pinto. Je me permets de vous rappeler qu'avant les CES, les associations familiales bénéficiaient des TUC qu'elles mettaient à disposition des familles modestes.

Une telle mesure viendrait en particulier en aide à des familles non imposables qui ne sont pas concernées par les nouvelles mesures de déduction fiscale des charges sociales en faveur des emplois familiaux que contient, heureusement, le projet de loi de finances pour 1995 et que, vous le savez, j'appelais de mes vœux depuis longtemps. Je vous invite donc, monsieur le ministre, à réparer cette erreur.

Enfin, je m'interroge sur les raisons pour lesquelles votre budget pour 1995 ne prévoit que 160 000 contrats de retour à l'emploi, alors que 180 000 ont été financés dans le budget de 1994.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, je commencerai par répondre à votre deuxième question.

Cette année nous proposons environ 180 000 contrats de retour à l'emploi. Il convient toutefois de faire une distinction entre la consommation du premier semestre et celle du second. Celle du premier semestre tourne autour de 110 000 - c'est « l'effet prime » - et celle du second, autour de 70 000. Les 160 000 contrats prévus dans le projet de budget pour 1995 correspondent à un niveau que nous constatons aujourd'hui, à une vitesse de croisière, en quelque sorte.

Cela dit, je tiens à appeler votre attention sur le fait que 140 000 contrats étaient prévus au début de l'année 1994 et que nous avons augmenté la dotation de 40 000 contrats supplémentaires. Si le nombre des contrats prévus pour 1995 se révélait un peu juste, je n'imagine pas que la dotation ne soit pas augmentée, d'autant que le contrat de retour à l'emploi, qui est une mesure à long terme destinée au secteur marchand, est excellent.

Quant à la première préoccupation que vous avez exprimée, monsieur le député, je voudrais la prendre davantage comme une invite que comme une question. En effet, si c'est une question, ma réponse risque d'être décevante et je serais obligé de vous dire que, dans l'état actuel des choses, les contrats emploi solidarité sont réservés

au secteur non marchand, avec des règles d'affectation strictes. Ce n'est pas la réponse que vous attendez de moi ! Je n'ai donc pas l'intention de vous la faire.

Je ne vous cacherais pas qu'il y a deux difficultés à surmonter ou à contourner, mais si je vous dis que je suis prêt au dialogue, c'est que je suis prêt à rechercher des voies de passage. La première difficulté est due au phénomène de concurrence avec le secteur marchand des emplois familiaux, la seconde est liée à la situation délicate que peut créer le fait d'envoyer chez des particuliers des publics - c'est le cas des CES - qui sont souvent difficiles.

Cela dit, je comprends fort bien votre préoccupation. Je connais votre attachement à toutes les formes de la politique familiale et je suis prêt à examiner la question avec vous afin de trouver une réponse qui réponde à la préoccupation que vous exprimez, sans pour autant porter atteinte aux dispositions de caractère général qui conditionnent l'affectation des CES. Je suis à votre disposition.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Jean-Marie André.

M. Jean-Marie André. Monsieur le ministre, le chômage est le problème essentiel, quasi unique, de nos sociétés.

Nos bassins d'emplois méditerranéens ont un taux de chômage voisin de 20 p. 100 et, parfois, de 30 à 40 p. 100 chez les jeunes. Le phénomène de l'exclusion touche un nombre croissant de personnes.

Le Gouvernement a entamé des réformes sur plusieurs fronts pour tenter de faciliter la création d'emplois. Certaines de nos entreprises se servent des mesures de l'Etat, la loi quinquennale par exemple, pour dégraisser leurs effectifs via des plans sociaux qui ont pour seul objectif d'accroître leurs bénéficiaires.

Tel est le cas aujourd'hui chez nous pour Nestlé, multinationale qui gère Perrier. Il est urgent de contrôler les plans sociaux, comme les importations agricoles ou de ciment provenant des pays hors CEE.

Si l'entreprise est indispensable dans la batterie des moyens de lutte contre le chômage, elle ne suffira pas à ce que notre société retrouve le plein emploi.

Il existe une catégorie de sans-emploi dont l'absence de formation interdit tout accès au marché du travail dans le secteur concurrentiel. Compte tenu de nos valeurs, notamment de l'affirmation du droit au travail pour chaque citoyen, cela est inacceptable.

Un revenu minimum garanti pour tous contre un travail rendu à la collectivité : tel est le critère que nous devrions retenir au lieu de l'aide passive. D'ailleurs, c'est ce que nous avons commencé à appliquer avec les CES.

Chaque mois, des foyers de violence déclenchés par des franges de la population qui s'estiment exclues sont autant de clignotants qui nous annoncent la surchauffe d'un système obsolète.

Si, aujourd'hui, cette révolution ne se fait pas par les mentalités, demain, elle risque de prendre d'autres formes plus violentes.

Nous devons assurer un revenu minimum contre un travail rendu à la collectivité au lieu de l'aide passive des indemnités de chômage.

Il appartient au Gouvernement d'enclencher cette vaste réforme dont notre société malade a tant besoin, pour redonner une cohésion sociale à notre pays.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, dans ce sens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, je disais ce matin que nous nous étions trouvés, au printemps 1993, confrontés à une montagne de plans sociaux. J'ai eu la curiosité de regarder ce que cela représentait : 220 plans sociaux, chacun générant plus de mille licenciements. Il y en avait même une douzaine dont le nombre de licenciements était à prévoir dans une fourchette allant de 2 000 et 5 000. C'est énorme ! C'est ce qui a fait les chômeurs de l'année 1993.

Il est évident qu'on ne pouvait pas continuer à avoir un système de flexibilité externe se déboulant par le licenciement, je veux dire un système passant du chômage partiel au plan social et, finalement, aux licenciements. D'où le titre II de la loi quinquennale. D'où les dispositions diverses visant à protéger le poste de travail et, parmi celles-ci, le travail réduit indemnisé de longue durée, le TRILD.

Le 6 juin dernier, j'ai rendue publique une circulaire qui rappelle l'ensemble des mesures qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre d'un plan social. Je suis heureux de pouvoir vous dire aujourd'hui que nous avons beaucoup moins de plans sociaux, qu'ils sont beaucoup moins lourds et, surtout, beaucoup mieux gérés. À l'automne et à l'hiver derniers, nous avons fait l'économie de 12 000 à 14 000 licenciements. Aujourd'hui, et d'une façon générale, les mesures alternatives sont mises en place.

En conséquence, les constats de carence sont finalement peu nombreux, parce qu'il y a un dispositif de flexibilité interne que je souhaite voir se développer partout, notamment dans votre circonscription. Si vous rencontrez des problèmes, je suis prêt à les examiner avec vous.

M. le président. La parole est à M. Francisque Perrut.

M. Francisque Perrut. Monsieur le ministre, je voudrais profiter de ma question pour vous transmettre un appel, presque un appel de détresse, celui que vous lancez des jeunes à la recherche d'un stage ou d'un contrat de qualification, des jeunes qui frappent désespérément aux portes des entreprises sans obtenir de réponse favorable.

M. Jean Ueberschiag, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour la formation professionnelle. Très juste !

M. Francisque Perrut. Je peux citer de nombreux exemples parmi ceux vécus récemment dans ma circonscription. Tel jeune préparant un BTS de gestion et de maîtrise de l'eau, à Saint-Etienne, doit effectuer un stage de dix semaines. Vingt-cinq lettres ont été adressées aux entreprises concernées. Aucune réponse affirmative ! Telle jeune fille en quête d'un stage pour un contrat de qualification en matière d'assurances n'a eu aucune réponse favorable à ses démarches multipliées pendant de nombreuses semaines. Heureusement, une chance inespérée, en dernière minute lui a enfin permis de ne pas perdre une année de formation.

S'il n'y a pas de besoins constatés, à quoi bon, alors, dispenser une formation dont on sait d'avance qu'elle n'a guère de chances de déboucher sur un emploi réel ? Ce sera une source de déception et de désespoir pour le jeune à la sortie de son stage. Bien sûr, je ne voudrais pas généraliser, et je dois reconnaître qu'en d'autres domaines d'activités des débouchés sont offerts en plus grand

nombre. Certains secteurs souffrent même d'un mal contraire : telles entreprises de travail du bois que je connais cherchent, en vain, à former des apprentis.

Loin de moi, monsieur le ministre, l'intention de vous faire porter le poids de ce qui est de la responsabilité des entreprises ; à chacun son rôle, c'est certain. Mais devant la gravité de ce drame qui traumatise trop de jeunes, je voudrais simplement vous poser deux questions.

Premièrement, n'est-il pas souhaitable d'imaginer des mesures incitatives pour encourager les entreprises à s'ouvrir plus largement aux jeunes candidats à une formation, bien sûr indépendamment de ce qui existe déjà pour l'apprentissage et qui, je pense, doit être une solution efficace ?

Seconde question, n'est-il pas possible de faire établir par région un inventaire précis des possibilités d'accueil offertes dans les entreprises et d'en assurer une diffusion auprès de tous les organismes concernés par la formation afin d'assurer une meilleure adéquation et d'orienter les jeunes vers des voies qui conduisent à des portes ouvertes sur un emploi ?

En tout cas, l'absence de mesures de ce genre risquerait de compromettre sérieusement l'efficacité du projet de formation par alternance dont le Gouvernement et vous-même, à juste raison, souhaitez faire une pièce maîtresse de la politique de formation des jeunes.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, votre première question me conduit à reprendre les éléments de la réponse que j'ai faite à M. Cuq. Rechercher une meilleure adéquation par incitation auprès des entreprises, c'est à la fois mieux organiser l'interactivité entre l'entreprise et l'école et mieux organiser l'interactivité entre la recherche d'emploi par l'ANPE et la définition la plus précise possible du profil du jeune, de ses capacités, de son projet, de son orientation, ce qui est la tâche du réseau d'accueil.

Je compléterai cette première approche en répondant à votre seconde question. Vous suggérez d'établir, par région, un état des possibilités d'accueil. Vous avez tout à fait raison. Il me semble qu'il y a là une des pièces maîtresses, sinon une des données préalables du plan régional de développement des formations qui doit faire l'objet, dans le cadre régional, de toutes les concertations en amont, notamment avec les branches professionnelles.

Dans un premier temps, les contrats de branche doivent recenser les activités qui se développent - et qui ne sont pas nécessairement les mêmes d'une région à l'autre. Ensuite, le plan de développement des formations doit s'appuyer sur ces contrats d'objectifs pour aboutir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, notamment pour les jeunes.

M. le président. La parole est à M. Claude Goasguen.

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre, on parle beaucoup d'argent à propos de la formation professionnelle. Ma question portera sur l'acte de formation lui-même, c'est-à-dire sur l'acte pédagogique, sur sa qualité et donc sur la qualité des organismes qui l'exécutent.

M. Germaln Gengenwin. Excellente question !

M. Claude Goasguen. Le constat se résume à trois ou quatre chiffres. En France, il y a 40 000 organismes de formation, dont 15 000 ne fonctionnent que de temps à autre et 5 000 représentent 95 p. 100 du marché.

On en déduit par soustraction que pour les 20 000 restant, il s'agit d'une supercherie avouée, d'une simple source de déductibilité fiscale facile. Que ceux qui veulent

bénéficier d'une remise sur l'impôt sur le revenu, sur la TVA ou sur la taxe sur les salaires n'hésitent pas à créer un centre de formation...

On en conclut également que 15 000 organismes pratiquent la supercherie à éclipses. Sans doute est-ce là que se situe le secteur de la fraude.

Restent les 5 000 centres qui, eux, font un travail honnête et intelligent auquel il faut rendre hommage.

Au lieu de créer, comme vous en avez la louable intention, des emplois d'inspecteurs pour assurer un contrôle, ne serait-il pas plus simple d'instituer un agrément préalable à l'ouverture des organismes de formation ?

Le Topaze de Marcel Pagnol enseignait dans une boîte privée, la pension Muche, où l'on donnait les examens pour pas cher. Aujourd'hui, hélas, les pensions Muche ont envahi le monde de la formation professionnelle. En rendant l'agrément obligatoire, vous feriez tomber 35 000 pensions Muche ! Cela coûterait moins cher que le contrôle et tout le monde en profiterait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, nous sommes très au-delà de la règle des 80-20 puisqu'en l'occurrence 5 000 organismes sur 40 000, c'est-à-dire moins de 15 p. 100, assurent 95 p. 100 de la formation. Vous avez donc raison de poser le problème de la sélection, de la rigueur, de la transparence.

Trois éléments de réponse.

Premièrement, il faut indéniablement - et la responsabilité de l'Etat est engagée - appliquer une méthodologie beaucoup plus rigoureuse de sélection des organismes.

Deuxièmement, sur la base des critères imposés, il faut instituer un label des organismes de formation.

Ces deux points constituent l'essentiel du travail en amont et nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque nous débattrons du projet sur l'alternance.

Troisièmement, le contrôle reste nécessaire en aval, car, même si la méthodologie est rigoureuse et si l'on délivre un label, il faut s'assurer *a posteriori* qu'on ne s'est pas trompé.

J'ai engagé une démarche de concertation active avec la Fédération de la formation professionnelle en vue d'assainir le dispositif, de le débarrasser de toute équivoque, d'assurer son efficacité et de répondre ainsi concrètement à la demande pressante de l'Assemblée nationale.

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, il y a quelques années, sous une autre majorité, j'avais lancé un thème de mobilisation « 100 000 emplois pour l'environnement », j'avais été écouté et des mesures partielles avaient été prises. Vous avez eu le mérite de les prolonger dans la loi du 28 juillet 1993, en attribuant 200 millions de francs aux régions à ce titre, crédits abondés, au cours d'un séminaire du début 1994, par 100 millions complémentaires versés, cette fois, aux préfets de région.

Il est évident que les emplois-environnement répondent à une nécessité pour la beauté du cadre de vie et des paysages, en milieu rural comme en milieu urbain. Il est évident aussi qu'ils ne peuvent être remplis qu'après une période de formation souvent assurée par les collectivités locales elles-mêmes. Ceux qui sont les moins formés peuvent trouver là des métiers durables, des métiers d'avenir.

Pensez-vous, monsieur le ministre, que les sommes que vous avez dégagées pour ces emplois en 1993 et en 1994 ont été attribuées aussi rapidement que l'exigeait la situation des chômeurs ? Ne craignez-vous pas que les procédures mises en place aient provoqué des retards, voire des reports de crédits ? Est-ce que ces fonds ont été versés avec l'efficacité voulue aux collectivités territoriales désignées pour les recevoir ?

Deuxièmement, toute politique réclame un suivi, d'autant plus souhaitable en matière d'environnement qu'il s'agit d'un thème consensuel recueillant l'accord de tous les groupes et de tous les députés. Or je n'ai pas vu dans le projet de budget pour 1995 la ligne budgétaire permettant de renouveler l'effort amorcé en 1993 et 1994. Peut-être avez-vous prévu une somme pour cette action dans une masse non affectée. Mais dites-nous ce qu'il en est, car la mobilisation doit être poursuivie à travers toute la France, et vous en aurez certainement le bénéfice si les collectivités locales savent pouvoir compter sur l'aide de l'Etat pour le financement de ces emplois.

Vous aviez l'ambition de créer en deux ans 35 000 emplois « verts » ou emplois-environnement. Je vous demande, monsieur le ministre, une réponse qui ne soit pas seulement technique, mais qui soit aussi mobilisatrice.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, l'important, ce n'est pas que nous tirions le bénéfice de cette mobilisation, c'est que les jeunes tirent, eux, le bénéfice de ces emplois.

Je reconnais bien volontiers le rôle de pionnier que vous avez joué. Vous êtes un « ouvrier » en matière d'emplois-environnement. Et vous n'êtes pas étranger non plus aux dispositions qui ont permis au Gouvernement d'ouvrir en 1993 un crédit expérimental de 200 millions de francs, grâce auquel mon ami Michel Barnier et moi-même avons pu lancer l'opération des « contrats verts ».

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Nous avons signé 691 projets qui représentent 9 200 contrats verts. Et ne vous inquiétez pas pour la suite ; elle est assurée. D'une part, le crédit disponible pour poursuivre cette action, pour laquelle nous avons déjà consommé 65 millions de francs, est celui du fonds partenarial, qui s'élève à 150 millions. D'autre part, M. Barnier et moi nous sommes entendus pour simplifier au maximum les procédures d'accès aux contrats verts, de façon que l'on puisse atteindre l'objectif que nous nous étions fixé de 30 000 contrats en deux ans.

M. le président. La parole est à M. Claude Goasguen, pour une seconde question.

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre, je vous donne acte de votre réponse positive à ma première question. Je me permettrai de vous en poser une seconde en prélude à celles que l'Assemblée ne manquera pas de vous poser lors du débat sur l'alternance et la formation professionnelle, qui sera certainement très suivi.

Les députés que nous sommes voudraient bien savoir ce qui se passe dans les divers budgets de la formation professionnelle, tant publics que privés. Il y a là un gisement financier considérable : 120 milliards de francs. Certes, le « jaune » de la formation professionnelle est beaucoup mieux présenté cette année, et je ne peux que vous en féliciter. Seulement, il ne fait pas apparaître l'ensemble des crédits dévolus à ce secteur, même lorsqu'il s'agit d'argent public. En effet, plusieurs ministères qui font de la formation professionnelle n'y figurent pas.

En réalité, je crois qu'on se trompe beaucoup - y compris les partenaires sociaux - sur la nature juridique des taxes destinées à la formation professionnelle. De bons esprits croient même pouvoir affirmer qu'au fond, cet argent nous appartient. En réalité, lorsque la loi de 1971 a prévu d'affecter une taxe à la formation professionnelle ou lorsque d'autres taxes ont été dévolues à l'alternance, cela s'appelle en français, même si ces taxes sont gérées par des établissements privés, de la parafiscalité.

Or il est clair que la parafiscalité ne saurait échapper au moins à l'information des députés. Sinon à quoi servirait le Parlement ? Il suffirait de généraliser les taxes parafiscales gérées par des établissements privés pour que le contrôle budgétaire qu'il exerce soit réduit à sa plus simple expression.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, avec Jacques Barrot, président de la commission des finances, qui s'en est ouvert il y a quelques jours dans un article du *Figaro*, que soit mise en place une commission nationale des comptes de la formation professionnelle, commission indépendante liée à l'INSEE et comprenant des personnalités de toutes origines et de tous horizons politiques : fonctionnaires, professionnels, chefs d'entreprise, représentants syndicaux. Ainsi sera-t-on assuré une bonne fois pour toutes - et tout le monde gagnera à cette clarté nouvelle - de savoir chaque année ce qui se passe dans ce magma privé, public, régional, d'entreprises paritaires ou non paritaires. Je crois à la transparence. Monsieur le ministre, aidez à la transparence en installant une commission qui donne aux députés une bonne information.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le rapporteur, vous avez bien voulu m'annoncer que le débat sur la formation en alternance serait largement suivi. Je n'en doute pas un seul instant.

M. Michel Hannoun. Et pas seulement à l'UDF !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. J'ai l'habitude de conduire à l'Assemblée nationale des débats qui sont activement suivis et même parfois activement précédés. (*Sourires.*)

Mais les conclusions des débats elles-mêmes demandent à être suivies, et c'est un peu le sens de votre question. Alors, je serai bref et positif. Le président Barrot m'a effectivement entretenu de la création de cette commission. Je lui ai donné un accord de principe ; je vous le confirme. Il reste à réfléchir aux modalités de mise en œuvre.

M. Claude Goasquan. Merci !

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Daniel Mandon.

M. Daniel Mandon. Monsieur le ministre, si la situation de l'emploi semble s'améliorer, il reste cependant deux problèmes majeurs que rencontrent toutes les personnes à la recherche d'un emploi : le coût de cette recherche et ses modalités. D'où les deux questions que je veux vous poser.

La première concerne les modalités. On voit fleurir depuis quelques mois les serveurs minitel qui proposent des offres d'emploi. Certaines de ces officines ont des pratiques relevant du tribunal correctionnel.

M. Michel Hannoun. C'est vrai !

M. Daniel Mandon. En effet, elles profitent de l'état de détresse dans lequel se trouvent les demandeurs d'emploi pour leur proposer des emplois le plus souvent imaginaires, dans le seul but de les voir se connecter à leurs serveurs minitel, véritables miroirs aux alouettes. Le coût de ces communications est exorbitant et généralement sans contrepartie.

Que comptez-vous faire pour assainir et réglementer ce canal de diffusion de l'information ?

Ma seconde question est relative au coût de cette recherche d'emploi. Même lorsque le serveur est fiable et sérieux, il n'en demeure pas moins que le prix de la consultation est très onéreux. Ainsi, l'ANPE a un service télématique dont la consultation est possible par l'intermédiaire du Télétel 36-15, tarif 34, soit, pour une durée moyenne de consultation de huit minutes, un coût supérieur à huit francs l'appel. L'accès à cette base de données par le Télétel 36-13, tarif 1, ferait passer le coût d'une communication de huit minutes à moins d'un franc.

Quel que soit le vecteur par lequel circule l'information, les frais inhérents à la recherche d'un emploi grèvent de façon importante le budget des demandeurs d'emploi. Face à ce public en voie de fragilisation, il devient nécessaire de développer une véritable aide à la recherche d'emploi. Envisagez-vous, monsieur le ministre, de prendre des mesures en ce sens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, il faut distinguer entre les canaux de recherche d'emploi.

Il y a ceux qui offrent de vrais emplois, et notamment l'ANPE, dont j'ai souligné l'effort d'efficacité tout à fait remarquable. J'ai déjà eu l'occasion, en répondant à Mme Aillaud, d'évoquer des mesures de simplification et de prise en charge des coûts de recherche qui mériteront peut-être d'être ajustées.

Mais il y a aussi les offres d'emplois « bidons » qui conduisent à des recherches onéreuses et évidemment sans issue. L'offre d'emploi mensongère est une infraction pénale sanctionnée par les tribunaux. En revanche, pour ce qui concerne les excès coupables en matière d'offres d'emplois, nous sommes un peu démunis sur le plan législatif, ce qui justifie la proposition de loi déposée par M. Marini, sénateur-maire de Compiègne.

Cette initiative est si fondée que j'ai décidé de créer au ministère un groupe de travail, auquel je suis naturellement prêt à associer tous les députés qui le souhaitent. Il a pour mission de proposer un complément législatif permettant d'éradiquer cette démarche qui porte atteinte à la fois à l'action de l'ANPE et à la fiabilité des dispositifs de recherche d'emploi.

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.

M. Olivier Darrason. Monsieur le ministre, comme l'an dernier, je souhaite vous parler de l'AFPA, tout en ayant le sentiment, également comme l'an dernier, d'être un peu à contre-courant de l'opinion dominante dans cette assemblée. J'ai cependant l'impression de ne pas être le seul dans ce cas puisque, si j'en juge par votre budget et par les observations que vous avez formulées ce matin à ce propos, vous ne vous inscrivez pas dans la sévérité ambiante.

Si j'étais, hier, contre certaines idées de régionalisation de l'AFPA, je suis aussi aujourd'hui contre les modifications proposées ici ou là, qu'il s'agisse de la réforme du statut de l'association, ou des doutes sur sa capacité à mettre en œuvre une véritable politique de formation.

M. Germain Gengenwin. Il faudrait donc ne rien changer ?

M. Olivier Darrason. Précisément : car on peut constater que cette institution constitue, par son fonctionnement au quotidien, par les réponses qu'elle apporte à l'attente des jeunes, par les résultats qu'elle obtient, l'un des meilleurs outils de formation, un outil bien adapté dans la crise profonde que nous connaissons.

Alors que vous venez de signer avec elle un contrat de progrès qui a pour objectif à la fois la productivité, le développement des actions extérieures, la mise en œuvre d'orientations interministérielles intéressantes, notamment par les accords de coopération avec le ministère de la défense, je doute que le moment soit bien choisi pour abandonner les objectifs de service public et changer les règles du jeu, qu'il s'agisse du statut, des missions, des évolutions du personnel et même des références salariales.

Monsieur le ministre, ne croyez-vous pas qu'il convient de respecter aujourd'hui les engagements pris pour permettre au personnel d'exprimer toutes ses compétences et non de diminuer, comme cela a été proposé, de 60 ou même de 20 millions de francs, le budget de fonctionnement de l'AFPA ? Il faut, au contraire, s'engager résolument dans la voie de l'amélioration de ce qui a fait l'originalité et le succès de l'AFPA, c'est-à-dire un statut du personnel fondé sur les compétences des formateurs, compétences acquises et renouvelées dans une expérience professionnelle mise en œuvre pour le plus grand bien du service public.

M. Maxime Grometz. Très bien !

M. Michel Berson. Certaines propositions ne font pas l'unanimité, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, je ne suis pas du tout sûr que domine dans cette assemblée la sévérité à l'égard de l'AFPA. Après avoir entendu plusieurs opinions depuis ce matin, j'ai donc plutôt l'impression qu'il existe des orientations contrariées.

M. Maxime Grometz. Il y a une dominante, là en face !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Non, il y a une opinion subjectivement dominante, la vôtre !

Monsieur Darrason, je ne souhaite pas que l'on ne change rien à l'AFPA. Je crois au contraire qu'elle doit changer. En revanche je voudrais que l'on ne change rien au budget de l'AFPA pour 1995. Telle est ma position.

Il faut faire évoluer l'AFPA, afin qu'elle fasse preuve de davantage de maîtrise, d'efficacité, de disponibilité sur le terrain, de partenariat avec les régions. Pour qu'il en soit ainsi, il est indispensable d'instaurer un climat de confiance, générateur de dynamique. C'est dans le cadre du contrat de progrès que je voudrais stimuler cette dynamique.

Pour ne pas la briser, je souhaite que l'on ne modifie pas le projet de budget de l'AFPA.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Travail, emploi et formation professionnelle ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 461 387 451 francs ;

« Titre IV : 6 374 879 830 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 66 492 000 francs ;

« Crédits de paiement : 39 592 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 528 070 000 francs ;

« Crédits de paiement : 245 550 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Michel Berson. Le groupe socialiste vote contre.

M. Maxime Grometz. Le groupe communiste également.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, M. Aubergier, rapporteur général, et M. Jegou ont présenté un amendement, n° 90, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 20 000 000 de francs. »

La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le ministre, nous arrivons au terme de notre discussion au cours de laquelle vous avez donné votre sentiment sur l'AFPA. Avant d'en venir à l'amendement, je voudrais souligner que notre discussion ne doit pas être détournée de son objet. En effet, il s'agit non de s'en prendre à l'organisme qu'est l'AFPA, mais de savoir si les parlementaires de la commission des finances peuvent jouer un rôle effectif dans l'exercice de leurs fonctions.

A la différence de la plupart de mes collègues, quels que soient d'ailleurs les bancs sur lesquels ils siègent, j'ai effectué un contrôle des services votés pour l'AFPA. Je me suis rendu sur place, j'ai jugé sur pièces et c'est en fonction de ces investigations que j'ai proposé cet amendement à la commission des finances qui l'a d'ailleurs adopté.

Au cours de la discussion, monsieur le ministre, j'ai entendu certains engagements. Cela dit, j'ai été fort choqué par les pressions exercées depuis ce matin sur un parlementaire qui a fait son travail. Elles vont jusqu'à l'envoi à l'Assemblée nationale de pétitions par fax ! Ce n'est pas convenable, vous en conviendrez, monsieur Berson, même si nos opinions divergent.

M. Michel Berson. Absolument !

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial. Sachant que vous êtes d'une extrême rigueur, laquelle vous a parfois conduit à tenir des propos extrêmes, je pense que vous pouvez m'accorder que j'ai accompli mon travail avec une conscience professionnelle totale.

M. Michel Berson. Tout à fait !

M. Jacques Berrot, président de la commission des finances. Absolument !

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial. Je supporte donc mal, monsieur le ministre, que l'on me fasse un procès d'intention et que l'on m'oppose des arguments dont le sérieux est pour le moins douteux.

Tel est le cas quand certains affirment qu'une diminution supplémentaire de 20 millions de francs, sur un budget de plus de 5 milliards, d'une subvention de près de 4 milliards de francs, risquerait de disloquer une association telle que l'AFPA ! C'est la meilleure façon de rendre têtue le député de l'Île-de-France, mais d'origine bretonne que je suis, lequel est conscient d'avoir, dans son rôle de rapporteur, non pas cherché à porter atteinte à un organisme de formation professionnelle, mais simplement voulu obtenir une certaine remise en ordre dont vous avez vous-même admis la nécessité.

Il faut d'ailleurs savoir que cette somme de 20 millions de francs à comparer aux 5,4 milliards de francs du budget de l'AFPA correspond à peu près à l'effort demandé par le Gouvernement aux communes dont la gestion, nous l'avons tous compris, doit être de plus en plus rigoureuse.

Je suis également choqué de voir comment certains s'accrochent à un statut que je n'ai pas qualifié de scandaleux mais d'avantageux - c'est le moins que l'on puisse dire, car il est plutôt très avantageux - eu égard à la situation que connaissent bon nombre de nos concitoyens privés d'emploi ou qui subissent, depuis deux ans, dans des entreprises petites et moyennes de l'industrie et du commerce privé, des blocages de salaires dans le meilleur des cas, voire des réductions. Il ne saurait y avoir une France à deux vitesses.

Monsieur le ministre, je comprends - car je suis quelqu'un de responsable - les problèmes que peut vous poser notre proposition. C'est pourquoi je tiens à dire à titre personnel, parce que je ne suis pas sûr d'avoir le droit de retirer un amendement adopté par la commission des finances, que j'ai pris acte des engagements que vous avez pris ce matin, de ceux que vous avez donnés à mon collègue et ami M. Goasguen ainsi qu'à M. Barrot, le président de la commission des finances. Force est bien de considérer, en effet, qu'ils constituent un progrès dans notre discussion.

Vous nous avez indiqué que cet amendement pourrait provoquer de sérieuses tensions sociales au sein de l'AFPA. A cet égard, je pourrais vous montrer les fax et les nombreuses pétitions que j'ai reçus, même si cela ne me conduit pas forcément à être indulgent pour des lettres scandaleuses - je me permettrais de vous les faire parvenir.

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances. Très bien !

M. Daniel Mandon. Ces procédés sont inadmissibles !

M. Jean-Jacques Jégou, rapporteur spécial. Vous savez que mon souci n'est pas de gêner le Gouvernement. C'est pourquoi, tout bien pesé, j'accepte, à titre personnel, - car je n'ai pas d'autre possibilité - de retirer cet amendement adopté par la commission des finances. Je le fais toutefois, sous réserve qu'une action résolue de maîtrises des coûts soit engagée et conduite à son terme pour permettre le redressement de l'association.

Pour aller au fond des choses, je proposerai à la commission des finances, après en avoir sollicité l'autorisation auprès de son président de demander un rapport à la Cour des comptes sur l'AFPA.

Si d'aventure - j'en prends l'engagement devant le président de la commission des finances et devant mes collègues - nous devons constater qu'il n'a pas été porté remède aux errements évoqués, la commission des finances serait amenée à demander une réduction beaucoup plus significative de ces crédits dans le projet de budget pour 1996, vous pouvez m'en croire. (*Applaudisse-*

ments sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le rapporteur, monsieur le président de la commission des finances, je commencerai par vous remercier. Comme vous, monsieur le rapporteur, les pressions m'insupportent. J'en parle en toute connaissance de cause, car j'en ai subi, et j'imagine que j'en subirai encore. Je pense notamment aux conditions de financement de l'alternance.

Cela dit, je vous connais trop pour ne pas saluer votre rigueur. Je sais que vous avez accompli très sérieusement votre travail d'enquête. De la même manière, vous me connaissez aussi et vous pourrez donc apprécier la portée de l'engagement par lequel je vous ai indiqué que j'entendais faire évoluer les conditions de fonctionnement de l'AFPA de façon telle que se conjuguent les soucis d'économie et d'efficacité.

C'est dans cet esprit que je continuerai d'œuvrer avec l'ensemble des partenaires qui font fonctionner l'AFPA, en espérant vous donner satisfaction d'ici à l'an prochain, afin de vous faire oublier l'envie de déposer un nouvel amendement.

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le président, je souhaite m'exprimer contre l'amendement même si M. le rapporteur a annoncé son intention de le retirer car je ne sais pas s'il en a la possibilité. Vous serez probablement obligé de demander à l'Assemblée de se prononcer à son sujet.

Monsieur le rapporteur, je ne vous conteste nullement le droit de jouer effectivement votre rôle en contrôlant l'AFPA sur place et sur pièces, puis en formulant des propositions comme j'ai eu l'occasion de le faire en d'autres temps sur le même sujet, puisque j'occupais la même fonction que vous. Ce qui me gêne, c'est moins votre désir de réduire de 20 millions de francs la subvention accordée à l'AFPA, que la signification de votre amendement. Il s'ajoute en effet à tout un faisceau de déclarations, de propositions, de réflexions, qui visent toutes le même objectif : le démantèlement de l'Association de formation professionnelle des adultes.

Dans le pays, en effet, a été ouvert un débat sur l'existence même de l'AFPA. Doit-elle être déconcentrée ou décentralisée ? Doit-on créer en France vingt-deux AFPA soumises aux régions ou doit-on garder un outil national public de formation professionnelle ? Comme personne n'ose aborder de front le problème de fond, on entend s'élever, de-ci, de-là, des critiques qui alimentent le débat et qui visent, en fait, à mettre à bas l'AFPA, telle qu'elle existe aujourd'hui.

M. Germain Gengenwin. L'amendement a été retiré ! Parlez-nous du vôtre !

M. Michel Berson. Telle est la vérité, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà où réside le fondement même de cet amendement.

Cet amendement est même à rapprocher du contrat de progrès signé avec l'Etat, qui met en place un mécanisme diabolique puisqu'il consiste à obliger l'AFPA à générer des gains de productivité dont 50 p. 100 seront récupérés par l'Etat par le biais d'une diminution de sa subvention. Cette mécanique se cumulera avec les 41 millions de francs de diminution de crédits intervenus en cours d'an-

née, avec les 40 millions de francs de gel de crédits, avec les 20 millions que propose de retirer l'amendement. Ainsi on veut étrangler progressivement l'AFPA.

Tel est le sens à donner à cet amendement. C'est la raison pour laquelle nous le combattons, même si nous sommes tout à fait d'accord pour considérer que l'AFPA doit être modernisée. Dans ce domaine, les partenaires sociaux et l'Etat ont un rôle à jouer.

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial. L'amendement a été retiré.

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial. Si je comprends bien, c'est maintenant l'amendement Berson ?

M. le président. Mes chers collègues, le règlement permet au président de donner la parole à deux députés pour répondre au Gouvernement et à la commission.

La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Jean Ueberschlag, rapporteur pour avis. L'amendement est-il retiré, oui ou non ?

M. Maxime Gremetz. Ecoutez le président qui nous donne la possibilité d'intervenir sur cet amendement évidemment historique !

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial. En tout cas, vous n'êtes pas vraiment historique, monsieur Gremetz.

M. Maxime Gremetz. L'histoire le dira. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial. Elle l'a déjà dit !

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial. Vous êtes plutôt préhistorique.

M. Maxime Gremetz. Merci, vous êtes très gentil !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Gremetz, exprimez-vous, que nous en terminions.

M. Maxime Gremetz. Si vous n'êtes pas content, monsieur Jegou, prenez-vous en au ministre, pas à moi qui ne vous ai rien dit.

L'AFPA est une association qui, placée sous l'égide de la loi de 1901, concourt à la réalisation d'une politique active de l'emploi et remplit une mission d'intérêt général de formation professionnelle des adultes. Pour ces raisons, l'AFPA et l'Etat ont signé un contrat de progrès, contractualisant ainsi leurs relations. En présentant un amendement qui vise à réduire de 20 millions de francs les crédits alloués à l'AFPA, vous remettriez en cause, monsieur Jegou, ce contrat de progrès.

L'AFPA a un rôle fondamental dans notre pays en voie de délitement social.

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial. Regardez le dossier, lisez le rapport, ne débitez pas votre bréviaire !

M. Maxime Gremetz. Je vous prie de respecter vos collègues, monsieur Jegou, vous êtes sans doute une grande personnalité historique, mais vous savez, l'histoire...

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial. Je vous respecte, mais respectez, vous, les rapporteurs !

M. Maxime Gremetz. L'AFPA permet à ceux qui sont au bord de la rupture ou sans emploi de retrouver un objectif et l'espoir d'un emploi.

Rappelons qu'aux termes du contrat de progrès, la subvention versée par l'Etat n'est qu'une contrepartie des actions mises en œuvre au titre de la commande

publique. L'AFPA a déjà été la victime de régulations budgétaires en 1994 : 41 millions de francs en mars, et 47 millions en juin.

Cet amendement est donc inacceptable. J'aurais d'ailleurs aimé retrouver chez vous, monsieur Jegou, la même rigueur dans la volonté d'examiner, de contrôler l'utilisation de tous les fonds publics que nous votons dans cette assemblée. Malheureusement, vous n'avez jamais soutenu les propositions que j'ai présentées en ce sens.

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial. Je ne suis pas chargé de tout !

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, vous avez dit que vous ne pouviez pas retirer l'amendement, mais que vous étiez prêt à titre personnel à le retirer. Or, en consultant le règlement, j'ai constaté qu'aucune des règles qu'il édicte n'interdit à un rapporteur de retirer, en cours de débat, un amendement présenté par la commission. Certes, s'il le fait, il engage sa responsabilité devant la commission qui lui a donné mandat de la représenter en séance publique.

Par conséquent, je considère que l'amendement n° 90 est retiré.

Sur le titre IV de l'état B, M. Michel Berson et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 117, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 3 milliards de francs. »

La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le président, monsieur le ministre, l'article L. 322-4-7 du code du travail est formel : les contrats emploi-solidarité ne peuvent pas être conclus par les services de l'Etat. Pourtant, les CES sont de plus en plus nombreux dans les administrations d'Etat bien qu'ils soient illégaux.

Par exemple, l'éducation nationale, y compris l'enseignement supérieur - selon les dires même du ministre - emploie aujourd'hui 60 000 CES. Le ministre de l'intérieur a récemment reconnu qu'il existait 5 000 CES dans l'administration centrale, dans les services des préfectures ainsi que dans les commissariats de police où l'on en dénombre 60 à Toulouse, 30 à Limoges et une centaine à Marseille. Il n'est même pas rare que ces CES soient employés dans des missions telles que la gestion de fichiers, l'accueil d'étrangers ou dans des services concernant la naturalisation.

Je tiens à souligner ici combien est choquante la méthode de financement retenue en la matière. Certains CES sont en effet embauchés par les collectivités locales, puis mis à disposition des commissariats de police. D'autres sont embauchés par des amicales de policiers, souvent à leur insu. Au ministère de l'équipement, on estime qu'un millier de CES sont présents dans les directions départementales. Au ministère des finances, des CES ont accès aux dossiers des contribuables et ce, au mépris du principe fondamental de la confidentialité.

Enfin, votre ministère, monsieur le ministre, ne montre pas l'exemple, puisqu'on a estimé à 500 le nombre de CES travaillant dans les services extérieurs du travail. Par exemple, les CES représentent 29 p. 100 des effectifs de la direction départementale du travail de l'Aube, 23 p. 100 dans la Somme, 20 p. 100 dans l'Aisne. A l'AFPA, le nombre de CES s'élève à 1 600 ; 2 600 à l'ANPE.

L'étendue du phénomène devient inquiétante ; elle contribue très largement à la précarisation de la fonction publique et à la remise en cause de la qualité des services rendus. Il est tout de même étonnant que la fonction publique organise ainsi la précarité. Il serait, vous en

conviendrez, hautement préférable que l'Etat crée de vrais emplois. Hier l'abus des TUC a tué les TUC : je me demande aujourd'hui si l'abus des CES ne tuera pas les CES en provoquant, comme je viens de le rappeler, des effets particulièrement nocifs.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous avons estimé qu'il fallait mettre un terme à cette dérive et dès lors réduire les crédits finançant les CES.

La réduction de ces crédits peut se justifier d'une autre façon. En effet, ces crédits progressent de 32 p. 100 dans la loi de finances initiale pour 1995.

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial. Et vous étiez scandalisé par les 20 p. 100 !

M. Michel Berson. Le nombre de CES n'augmentera pas dans les mêmes proportions puisque vous avez rappelé que ce nombre resterait en 1995 au niveau de celui atteint en 1994, c'est-à-dire 650 000.

Voilà les raisons pour lesquelles, monsieur le ministre, nous avons déposé cet amendement concernant les contrats emploi-solidarité.

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas sérieux !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial. L'amendement présenté par notre collègue M. Berson n'a pas été examiné par la commission.

Il peut donner lieu à deux lectures de cet amendement.

On peut d'abord considérer que l'amendement tend à supprimer une part des crédits affectés aux contrats emploi-solidarité. Il s'agirait alors de revenir à la pratique de la loi de finances initiale de 1993 qui avait prévu 250 000 CES. Il a fallu ensuite un collectif budgétaire.

M. Michel Berson. C'est un peu facile ! Voilà dix-huit mois qu'on entend ça !

M. Léonce Deprez. C'est la vérité !

M. Claude Goasguen, rapporteur pour avis. Il n'y a que la vérité qui fâche !

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial. L'autre lecture est celle que vous avez faite en vous fondant sur un article du journal *Le Monde* de cet après-midi, qui soulève certaines conséquences liées à l'utilisation des contrats emploi-solidarité.

Il ne s'agit en aucun cas, je crois, de remettre en cause ce que doit être le contrat emploi-solidarité, c'est-à-dire un accès à une activité ou à un emploi et parallèlement à une formation. C'est cet ensemble qui doit être pris en considération.

Je pense qu'il n'y a pas lieu de soutenir cet amendement et je demande à l'Assemblée à titre personnel de voter contre. Même s'il n'y a que -- pour reprendre ce qu'a dit M. Berson - 650 000 contrats emploi-solidarité, je rappelle qu'un grand nombre d'entre eux permet de lutter contre l'exclusion en facilitant ainsi l'accès d'un certain nombre de RMIstes à une activité.

La réduction de 3 milliards des crédits du chapitre 44-74 sur le fonds national de l'emploi serait à mon avis une amputation dramatique pour la lutte contre le chômage.

M. Michel Berson. Pourquoi les crédits augmentent-ils de 30 p. 100 et pas le nombre des CES ?

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial. Reportez-vous au budget des charges communes !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur cet amendement ?

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, j'aurai l'honneur de reconnaître que je ne suis pas insensible aux objections que vous avez avancées. Sur le fond, je conviens qu'il faut effectivement veiller à un meilleur ciblage de l'affectation des CES. Cela dit, je souligne que, s'il y a dérive, ce n'est pas la révélation de l'année ! Sans mettre la barre à dix-huit mois, la dérive remonte à plusieurs années. Une habitude s'est développée.

Il faut distinguer, parmi les CES, entre les tâches de caractère administratif, ce qui ne me semble pas très heureux, et les tâches d'exécution, où il faut regarder d'un peu plus près.

Quoi qu'il en soit, imaginer qu'on puisse aujourd'hui écrêter de 170 000 le nombre de CES prévus et budgétés pour 1995 ne me paraît pas convenable car une diminution des crédits de 3 milliards de francs reviendrait à réduire à 480 000 le nombre de CES.

Je m'y refuse et je donne un avis défavorable à l'amendement.

M. Michel Berson. 3 milliards sur 12 !

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial. Sur le budget des charges communes, il y avait 2 milliards !

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, je m'élève contre cet amendement à un moment où des dizaines de milliers de maires demandent à la direction départementale du travail le renouvellement d'un CES d'une année sur l'autre.

Que l'on puisse demander la réduction des crédits m'étonne, car la solidarité impose que l'on s'occupe des jeunes demandeurs d'emploi en leur assurant une formation et une passerelle vers le travail. C'est répondre à un besoin social et assurer le salut de centaines de milliers de jeunes.

De grâce, monsieur le ministre, ne réduisons pas le nombre des CES et demandons aux directeurs départementaux de faire preuve de la compréhension nécessaire pour les renouveler autant qu'il le faut pour assurer la formation et l'emploi à de jeunes demandeurs d'emploi !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 117.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je tiens à vous adresser maintenant, mesdames, messieurs, mes remerciements.

Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir bien voulu présider les débats depuis ce matin.

Je renouvelle ma gratitude aux quatre rapporteurs qui ont accompli un travail exceptionnel. Je salue également les présidents de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles.

Je remercie tous les intervenants dans ce débat, qu'ils aient apporté leur appui ou exprimé leurs critiques.

J'entends retenir les messages forts, particulièrement le dernier, qui a justifié l'amendement de M. Jegou dans l'exécution de ce budget en 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. A mon tour, je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir animé un débat fort intéressant tout au long de la journée.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

Jeunesse et sports.

M. Xavier Dugoin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 31 au rapport n° 1560).

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561, tome XIV).

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures dix.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*